

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:      M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,  
                                M. CAMILLE GENEST, commissaire,  
                                Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBALE  
AU QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 2 novembre 1999, à 14 heures  
Hôtel Le Manoir  
8 rue Cabot  
Baie-Comeau

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1999	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE DU SAINT-LAURENT .....	2
M. Nicolas Roy	
Mme Clara Benazera	
COMITÉ DE CITOYENS DU DISTRICT DE LA RIVE INC.....	17
M. Jacques Delagrange	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD.....	29
Mme Mariette Mercier	
Mme Nadia Morais	
CORPORATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE SEPT-ÎLES .....	43
Mme Claudette Villeneuve	
M. Isabelle Calderon	
Reprise de la séance	
DROIT DE RECTIFICATION	
COMITÉ DE CITOYENS DU DISTRICT DE LA RIVE INC .....	57
M. Jacques Delagrange	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES (SUITE)	
COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE .....	58
M. Marc Otis	
M. Romuald Gallant	
Mme FRANÇOISE RICHARD.....	72
VILLE DE SEPT-ÎLES .....	80
M. Alain Duret	
Mme GABRIELLE DALLAIRE.....	86
MOT DE LA FIN .....	91

**SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1999**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5     **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour mesdames et messieurs, je m'excuse de mon retard, ça fait deux (2) fois que ça m'arrive, c'est pas ma réputation, mille excuses plates, mais c'est comme ça!

10    Alors reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. La plupart de vous étiez ici hier soir, mais je rappelle quand même le boniment d'ouverture rappelant que l'audience qui va du 15 mars 99 au 15 mars de l'an 2000 demande, dans le cadre de la procédure du Bureau d'audiences, une audience en deux (2) temps, un premier temps qui a été consacré à l'information, qui nous a permis de faire une première tournée du Québec pour voir la problématique du dossier à travers l'ensemble de régions, permettre aussi aux citoyens-citoyennes de poser les questions et de faire ressortir une très bonne partie de l'information existant dans l'appareil gouvernemental et ailleurs.

20    Cette période s'est déroulée du 15 mars à peu près à la fin d'août, et nous sommes actuellement dans la deuxième étape de l'audience qui prévoit l'audition de mémoires, qui nous amène donc à refaire une deuxième tournée de l'ensemble des dix-sept (17) régions du Québec, et de recevoir des mémoires d'individus ou de groupes qui ramassent leurs pensées, ramassent leurs expériences et veulent rencontrer la Commission pour ainsi insister sur ce qui leur semble essentiel dans une politique qui se veut cohérente de l'eau, dans tous ses aspects, tant l'eau souterraine que l'eau de surface, dans le contexte des problèmes d'aujourd'hui qui ne sont pas ceux d'il y a trente (30) ans.

25    Alors cet après-midi, donc cinq (5) groupes et trois (3) individus ont demandé de rencontrer la Commission. Pour les gens dont le mémoire nous est parvenu, ce que nous vous demandons, c'est lorsque vous venez, de présenter rapidement l'essentiel de votre mémoire que nous avons lu au préalable et ce qui nous permettra ensuite d'entamer un échange, de poser un certain nombre de questions, de vérifier ou de valider différents aspects de votre communication et de votre mémoire.

35    Nous essayerons de prendre à peu près vingt-cinq-trente (25-30) minutes par intervenant.

40    À la fin de la rencontre, la procédure prévoit qu'il puisse y avoir, pour toute personne dans l'assemblée, un droit de rectification. Ce droit de rectification permet de corriger des faits qui auraient été à vos yeux erronés dans les présentations. C'est pas un droit argumentaire, c'est pas un droit de défendre une autre opinion, c'est simplement une possibilité de corriger des erreurs de faits s'il y en avait eues.

45

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE DU SAINT-LAURENT**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

50

Alors ces choses étant dites, j'invite donc le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent à venir présenter leur mémoire.

**PAR MONSIEUR NICOLAS ROY :**

55

Bonjour, je me présente, Nicolas Roy, je suis le coordonnateur du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, et notre chargée de projet, Clara Benazera, qui a écrit notre mémoire.

60

Dans un premier temps, je vais introduire le Comité ZIP, ensuite Clara présentera le mémoire sous forme des principaux énoncés que nous avons retenus; et ensuite, je finirai avec le projet du Comité ZIP, ses engagements et ses défis. Donc je vais passer à l'introduction!

65

Bon ici, pour introduire le Comité ZIP, dans un premier temps je vais vous présenter comment on est structuré, rapidement. La création de notre comité de zone d'intervention prioritaire s'inscrit dans les démarches entreprises par Saint-Laurent Vision 2000 et Stratégies Saint-Laurent.

70

De façon générale, les comités ZIP se sont donnés comme principaux objectifs d'améliorer les connaissances du tronçon fluvial, d'établir un plan d'action et de réhabilitation écologique et ainsi de favoriser la réalisation d'activités concertées et concrètes de conservation, de protection, de restauration et de mises en valeur des usages et des ressources du Saint-Laurent.

75

Plusieurs organismes sont impliqués, qui proviennent de l'industrie, du commerce, municipal, communautaire, institutionnel et gouvernemental. Ces organismes participent au Comité ZIP soit en siégeant au conseil d'administration ou bien en appuyant les différents projets en cours.

80

Maintenant, je vais laisser la place à Clara, qui va vous présenter le mémoire.

**PAR Mme CLARA BENAZERA :**

85

Bonjour. La démarche, bien, le mandat qui m'a été confié visait principalement l'identification des défis et des enjeux spécifiques au territoire de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent et les actions engagées dans le but d'atteindre une plus grande harmonisation des différents utilisateurs et utilisatrices des ressources et des espaces aquatiques.

90 On a privilégié la formule des énoncés, en se questionnant sur les différents thèmes qui ont été déjà soumis dans le premier document de la Commission, pour essayer de voir comment les interrogations que vous avez formulées se traduisaient dans la région.

95 Sans reprendre chacun de ces énoncés, compte tenu du temps dont on dispose, nous reprendrons ceux qui nous apparaissent prioritaires, pour ensuite exposer les conclusions et les recommandations du Comité ZIP.

100 Le premier énoncé qui s'inscrit dans l'eau comme un enjeu stratégique mondial concerne l'exploitation du potentiel régional. Dans la région concernée, il ne semble pas exister actuellement d'importants projets de captage d'eau à des fins commerciales, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il n'existe pas de potentiel.

105 Les membres du Comité ZIP s'inquiètent du fait qu'il y a un grand manque de connaissances quant à l'impact à court, moyen et long terme de ce type de captage. Par conséquent, chaque projet devrait faire l'objet d'une étude d'impact en fonction des critères bien établis sur les effets et les atteintes à l'intégrité des milieux naturels. On devrait retenir uniquement les sources d'eau souterraine pour éviter, entre autres, l'impact sur les espèces aquatiques.

110 La gestion des eaux de captage devrait faire l'objet d'un système de redevance à l'État comme pour tout prélèvement de matières premières. Par ailleurs, tout le potentiel hydrique du Québec devrait être soumis à un processus de gestion permettant à la fois l'évaluation du potentiel et celui de son renouvellement.

115 Comme deuxième énoncé retenu, le fleuve Saint-Laurent, corridor fluvial unique. Ce qui nous est apparu prioritaire dans la mise en place d'une politique de gestion de l'eau, c'est que le gouvernement se doit d'accorder au fleuve du Saint-Laurent un statut particulier, compte tenu des problématiques qui lui sont spécifiques telles que le trafic maritime ou encore les pêcheries commerciales, ou encore privilégier une approche spécifique par bassin versant.

120 Le fleuve est le reflet de ses tributaires; ce n'est pas une rivière. À notre avis, il serait opportun de créer une agence indépendante avec de véritables pouvoirs.

125 J'ai mentionné précédemment la question des pêches commerciales, cette question était totalement absente du premier jet de la Commission; bien que le secteur des pêcheries ne soit pas au cœur des thèmes abordés par cette Commission, nous croyons qu'il est indissociable de notre réflexion sur la gestion de l'eau, car les problèmes que connaît ce secteur depuis plus de dix (10) ans nous apportent un éclairage pertinent à notre compréhension de l'état des ressources aquatiques.

130

Il serait important de définir de nouvelles bases de dialogues entre les producteurs, les autorités gouvernementales, l'industrie et les chercheurs tant dans les secteurs commerciaux que récréatifs.

135 Il pourrait être proposé une approche de gestion intégrée du territoire où la communauté et les autorités seraient appelées à se prononcer, entre autres sur les schémas d'aménagement, en concertation avec les divers organismes environnementaux régionaux impliqués dans la zone touchée; entre autres les zones de protection marine, les ZPM, s'avèrent à cet effet très prometteurs.

140 Le sixième énoncé en rapport à l'eau comme enjeu stratégique mondial est le développement des activités récréo-touristiques. La Côte-Nord connaît depuis les dernières années une forte croissance du développement des activités récréo-touristiques.

145 Que l'on pense à l'observation des mammifères marins, à la plongée marine, à la pêche récréative, à la visite de sites historiques, en outre les phares de l'Île Rouge et de Pointe-des-Monts, etc.; la viabilité de ces secteurs ne peut être maintenue sans la sauvegarde et la protection des espaces touchés.

150 Il y a un manque de mesures de protection appliquées au niveau de l'estuaire maritime afin de protéger la faune et la flore de certains milieux riches et représentatifs de la diversité biologique du secteur. La protection des milieux à haute valeur écologique doit être considérée dans un continuum de mise en valeur des rives du Saint-Laurent.

155 Or, la protection ne doit pas être opposée à la mise en valeur. L'intégration de ces deux (2) notions doit être bien articulée afin de ne pas concevoir la protection d'un secteur comme un frein au développement économique.

160 En ce qui concerne les eaux de surface, nous allons présenter les trois (3) énoncés, entre autres la gestion des débits, la contamination par les rejets et l'érosion des berges, et durant ma présentation, monsieur Roy va intervenir puisque c'est lui qui maîtrise mieux les dossiers en ce qui concerne l'érosion des berges.

165 La gestion des débits, un des enjeux au cœur de la gestion des eaux de surface pour la Côte-Nord puisqu'il réfère à l'exploitation passée et actuelle du potentiel hydroélectrique.

170 Dans un premier temps, la problématique estuarienne devrait être évaluée en profondeur dans le cas particulier de la rivière Portneuf. C'est l'intégrité biophysique des écosystèmes qui devrait constituer le premier critère pour déterminer les débits satisfaisants. Nous croyons que privilégier certains usages n'assure pas une gestion durable du territoire. Nous avons donc à articuler aux problématiques de durabilité la question des usages en cause afin de comprendre comment se confrontent et s'articulent ces deux (2) logiques.

175 Dans un deuxième temps, aucune problématique ne semble faire l'objet de débat en ce qui concerne le débit des rivières affectées par les barrages. Pourtant, certains intervenants locaux croient que l'exploitation du potentiel hydroélectrique n'est pas réalisée dans une perspective d'économie d'énergie, ni d'efficacité énergétique, ni de valorisation énergétique de la biomasse, en plus de dévisager le paysage et de refiler aux générations futures la problématique de la désuétude des ouvrages de retenue et le réaménagement des réservoirs à la fin de leur exploitation.

180  
185 Les détournements de rivières de la Haute-Côte-Nord deviennent très importants. Il faut impérativement considérer ces impacts sur le littoral et sur le fleuve. Les communautés locales doivent être au centre des décisions qui concernent la gestion de l'eau en général et celle du fleuve spécifiquement.

190 La contamination par les rejets! Pendant des décennies, les industries et les municipalités ont rejeté des quantités de produits qui ont aujourd'hui de graves conséquences sur le plan environnemental.

195 De nombreux efforts ont été mis de l'avant afin de traiter les eaux usées des grandes municipalités telles que Baie-Comeau et Forestville. Les industries ont également fait leur part.

200  
205 Toutefois, il reste encore de trop nombreux endroits où les eaux usées ne subissent aucun traitement ou encore où les normes environnementales ne sont pas appliquées. Il y a même des dépotoirs clandestins à même les falaises bordant le milieu marin.

Ces éléments-là ont été relevés entre autres dans le PARE, le plan d'aménagement et de réhabilitation écologique a fait mention de ces dépotoirs clandestins qui menacent justement l'intégrité environnementale. Le plan provincial, en cette matière, commence à peine à étudier la problématique des petites communautés et le budget semble restreint à cet égard.

210 En ce qui concerne l'érosion des berges! Sur le territoire couvert par le Comité ZIP, il existe plusieurs zones sensibles à l'érosion qui ont été progressivement urbanisées depuis le début du siècle. Les gens s'y sont établis par choix afin de conserver un accès facile à la mer, qui d'ailleurs est demeurée l'unique voie de communication pendant plusieurs décennies.

215 Or, en raison de l'importante érosion le long des rives, plusieurs de ces bâtiments se trouvent aujourd'hui directement sur le bord des falaises. L'érosion des berges est liée à une phase géologique normale du déplacement de la mer vers l'intérieur des terres. À certains endroits, l'érosion peut atteindre plus d'un mètre par an.

En réponse à cette problématique, le Comité ZIP à Baie-Comeau a organisé cette année un colloque regroupant à la fois des scientifiques, les MRC, les municipalités, les autorités gouvernementales et des riverains affectés par ce phénomène.

Tu pourrais peut-être expliquer.

**PAR M. NICOLAS ROY :**

220

De façon plus technique, l'enrochement a été dominant beaucoup au cours des dernières décennies, et puis il y a des problématiques environnementales qu'on peut soulever à partir de cette mesure de protection là.

225

Il faudrait penser à développer des nouvelles mesures mais associées au milieu marin, qui ne sont pas encore, jusqu'à maintenant développées. On sait qu'en milieu fluvial, beaucoup d'entreprises et le gouvernement ont développé des bonnes techniques, mais qu'elles ne s'appliquent pas au milieu marin.

230

Nous, au Comité ZIP, on a l'intention, si les moyens sont disponibles, de développer des nouvelles techniques. En fait, c'est des techniques existantes, mais de les développer au niveau scientifique et de pouvoir les exporter ailleurs, dans d'autres situations où on retrouve des problématiques similaires d'érosion des berges, et surtout des plages de sable qui sont très abondantes dans notre région, qui protègent souvent des milieux, des dépôts argileux qui eux autres, une fois lors de leur érosion, créent beaucoup de problèmes parce qu'il y a des glissements de terrain, entre autres alentours de la péninsule Manicouagan, on retrouve beaucoup cette problématique-là.

235

Et des bâties sont en danger, à plusieurs reprises c'est arrivé, il y a des secteurs qui ont été enrochés, mais ça crée d'autres problèmes environnementaux, perte de plages.

Il y a des milieux, des habitats fauniques, qui sont à protéger aussi, et à ce moment-là, l'enrochement n'est vraiment pas adéquat, il faut penser à d'autres techniques.

245

Donc c'est ça, au Comité ZIP, nous autres, suite au colloque et à plusieurs réflexions, on a décidé d'entamer des travaux, si les moyens sont disponibles, au niveau de développement de technologies.

250

Et puis suite au colloque aussi, on a vu qu'un comité a été mis sur place, au niveau régional, le gouvernement, les différents ministères se sont réunis pour former un comité interministériel, et on est très heureux de la situation.

Donc je voulais rajouter ça au niveau de l'érosion.

255

**PAR MME CLARA BENAZERA :**

260

Et puis bon, enfin, comme dernier point qui a été abordé dans le mémoire, c'est la question de l'éducation, de la sensibilisation, de l'information, parce que le Comité ZIP considère qu'une saine gestion de l'eau ne peut être atteinte sans l'information, l'éducation et la transmission de connaissances et sans la prise en compte du savoir-faire local afin que tous les usagers du fleuve Saint-Laurent et de ses bassins versants partagent une même vision.

Le Comité ZIP a déjà mis de l'avant divers projets d'éducation et de sensibilisation. Plusieurs de ces projets sont en voie de réalisation ou le seront dans un futur rapproché. Dans son Plan d'action et de réhabilitation écologique, les participants ont souligné le manque d'outils fournis aux organismes gestionnaires du milieu aquatique afin d'assurer la protection des sites connus et de ceux qui seront éventuellement identifiés.

À cet effet, le Comité ZIP travaille, entre autres, en partenariat à la mise sur pied d'un code d'éthique sur le fleuve et à la rédaction d'un guide d'intervention sur les habitats littoraux.

**PAR M. NICOLAS ROY :**

Bon maintenant, je vais vous présenter les projets du Comité ZIP, les engagements et les défis.

Le Comité ZIP s'est engagé dans plusieurs projets, dont la diversité témoigne de l'éventail de son expertise dans la région. Nous nous permettons de souligner ces divers engagements puisqu'ils peuvent être indicateurs de directions et de variables à privilégier dans l'établissement d'une politique de l'eau.

Juste pour vous mettre en contexte, je vais vous montrer comment le Comité ZIP s'est inséré dans le milieu et a pu faire ses nombreux projets.

Dans un premier temps, une première activité, le Comité ZIP a élaboré un PARE, qui est un plan d'action et de réhabilitation écologique, qui consiste à une caractérisation du milieu et aussi à essayer de définir les problématiques.

Suite à la première partie de la rédaction du PARE, il y a eu une deuxième activité, qui consistait en une consultation publique qui permettait d'établir, avec ce que les gens nous disaient, cent six (106) énoncés, et de ces cent six (106) énoncés-là, on a pu établir des fiches techniques, des fiches problématiques selon les différents domaines environnementaux.

Suite à ça, on a pu évaluer, avec notre PARE, notre plan d'action et de réhabilitation écologique, de nombreux projets, on a pu les cibler, et je voulais juste vous montrer la diversité des champs d'application que le Comité ZIP a touchés.

On peut commencer par les quelques projets réalisés depuis 96, on a fait des études sur l'éperlan arc-en-ciel, l'esturgeon noir, au niveau des frayère entre autres et de la disparition, on s'en aperçoit un peu, que peut-être que ces espèces-là sont en déclin, c'est pour ça qu'on a pu pousser un peu les études à ce niveau-là. On a fait du nettoyage de berges et aussi, on a fait notre colloque régional sur l'érosion des berges.

Suite à ça, maintenant on a des projets en réalisation, comme madame Benazera a cité, un guide d'intervention sur les habitats littoraux, on a localisé une quinzaine de sites qui sont prioritaires pour la région et les intervenants; un code d'éthique pour les usagers du fleuve, qui

va être basé sur d'autres codes d'éthique en parallèle; et aussi nous sommes en train de former un conseil de bassin sur la rivière aux Anglais, qui a une grosse problématique au niveau de la gestion des débits, plusieurs gros intervenants industriels et municipaux entre autres utilisent cette rivière-là pour l'eau, et c'est une rivière à saumon, et aussi, il y a un parc maintenant qui est située sur sa rive gauche.

Maintenant, on a d'autres dossiers en phase de développement, qui sont la restauration de plages, comme j'ai parlé un peu plus tôt; une campagne de sensibilisation sur les risques d'intoxication aux produits marins; et un plan d'accessibilité au fleuve Saint-Laurent, pour permettre aux touristes et aux locaux de pouvoir accéder plus facilement, bien sûr.

Ça , ces projets-là dépendent des financements disponibles.

Maintenant pour conclure, nos conclusions et nos recommandations, d'abord et avant tout, il est primordial que le support financier et la reconnaissance de l'expertise des organismes régionaux soient intégrés à la mise en place de la politique sur la gestion de l'eau. Des exemples régionaux, on peut citer les ZPM, conseils de bassins versants, les comités ZIP, le Comité régional d'environnement, le comité côtier, excusez-moi, le Conseil régional de l'environnement.

Suite à ça, en guise de conclusion, les comités ZIP en matière de gestion et de concertation locale constituent des exemples heureux de fonctionnement. Ils ont permis de constater qu'il est possible d'asseoir des intérêts divergents à une même table et de donner lieu à des actions concrètes de protection et de mise en valeur du Saint-Laurent.

Cette initiative devrait inspirer grandement le gouvernement dans sa définition d'une politique de gestion intégrée de l'eau.

Je vous remercie beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

D'abord merci, monsieur Roy, madame Benazera.

C'est intéressant de voir le travail des comités ZIP depuis de nombreuses années et l'espèce de patience que vos groupes ont eue, la continuité que vous avez eue depuis de nombreuses années montre que vous êtes en train d'élaborer des instruments et des pratiques d'intervention qui sont fort intéressantes.

C'est pas le premier groupe qu'on rencontre, et c'est pas le dernier qu'on rencontre non plus, mais je pense qu'il a là une richesse certaine qui est tout à fait prometteuse pour l'avenir de l'eau.

350

En page 5 de votre document, vous faites une suggestion que j'aimerais comprendre, beaucoup de gens nous font des suggestions sur une agence de l'eau, de temps en temps ça s'appelle société québécoise de l'eau, de temps en temps il y a d'autres noms, mais il y a personne encore qui nous a parlé d'une agence pour le fleuve.

355

Si j'ai bien compris, là vous parlez pas d'une agence pour tout le Québec, mais uniquement ce que j'ai appelé, moi, j'ai écrit dans la marge « Agence Saint-Laurent »; c'est parce que je suis, dans ma vie personnelle, aussi vice-président d'une maison de réadaptation d'anciens prisonniers qui s'appelle Agence Saint-Laurent, maintenant ce serait autre chose.

360

Mais vous avez l'idée, vous, d'une agence qui pourrait intervenir, dont la juridiction serait sur le fleuve seulement. C'est bien ça?

**PAR M. NICOLAS ROY :**

365

Oui. C'est une idée lancée, là. C'est sûr qu'on s'exciterait très gros, mais quand même, on connaît les problématiques futures, à venir, ce serait intéressant de tâter le terrain de ce côté-là.

370

C'est sûr que c'est pas sur la Côte-Nord qu'on va décider tout ça, mais dans une perspective de développement mondial, c'est intéressant à regarder.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

375

Il y a eu un peu l'équivalent de ça, d'ailleurs, il y a un certain nombre d'années, si ma mémoire est bonne.

**PAR M. NICOLAS ROY :**

380

C'est possible, je ne suis pas au courant personnellement.

**PAR Mme CLARA BENAZERA :**

385

Mais ce serait une agence qui, compte tenu des spécificités du corridor fluvial, qui permettrait aux différents utilisateurs d'en faire appel, ou ça permettrait qu'il y ait une coordination de toutes les activités, ce qui fait que lorsqu'il y a des situations à dénoncer ou encore il y a à faire appel à tous les usagers compte tenu de la dimension du fleuve, à notre avis il serait pertinent qu'il y ait une agence où toute l'information et la gestion, ça pourrait être concentré, et non pas disons – compte tenu aussi qu'il y a deux (2) paliers gouvernementaux en jeu, qui vient complexifier pour des utilisateurs qui voudraient développer des projets ou encore dénoncer des situations d'abus, bien à ce moment-là, une agence clairement identifiée et définie, avec des pouvoirs aussi, permettrait dans le futur, à mon avis, de créer, d'avoir en tout cas une vision commune, que le gouvernement, que cette agence-là plutôt propose une vision

395 claire de ce qu'on veut que soit la gestion de ce corridor-là, compte tenu qu'elle est spécifique surtout à la province du Québec.

400 Mais il y a d'autres acteurs qui entrent en ligne de compte, ici on pense entre autres au bassin des Grands Lacs, ce qui fait qu'à notre avis, ça pourrait avoir, en tout cas à mon avis donner une visibilité plus grande à ce qu'on veut faire du fleuve, de sa gestion.

**405 PAR LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

405 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

410 Est-ce que vous avez par souci d'épargner et d'économiser le temps, vous n'avez pas abordé dans votre présentation l'énoncé 5, du côté des eaux de surface, non, c'était sur les eaux souterraines, enfin la navigation commerciale.

415 Cette agence ou enfin, cet organisme-là, est-ce que vous voyez, malgré le fait qu'il s'agisse d'une compétence du fédéral, qu'elle tente quelques interventions? Est-ce que vous verriez certaines forces d'intervention à cette agence-là, sur par exemple les déversements que vous nous décrivez là?

420 **415 PAR Mme CLARA BENAZERA :**

Oui, certainement. En tout cas, il pourrait devenir un peu le représentant auprès de, je sais pas moi, des compagnies, bon, comment je pourrais dire, pourrait intervenir auprès du fédéral lorsqu'il y a des situations conflictuelles ou encore pour appliquer des mesures, qu'il y ait vraiment une concertation, pour que les risques soient minimisés.

425 Parce que si on prend par exemple une région comme la Côte-Nord, s'il y a un déversement ou si des populations sont sensibles à certaines questions, bien, à qui ils vont s'adresser, au ministère de l'Environnement, mais en même temps, on va les référer à un autre palier de gouvernement, on va leur dire, écoutez, la navigation, ça concerne pas le provincial, ça concerne le fédéral.

430 À qui on va s'adresser pour qu'il ait vraiment, je dirais, que le Québec se dote vraiment d'une agence qui défende une vision, mais qui regroupe tous les aspects, pas uniquement la gestion de l'eau, le captage de l'eau, puisque c'est un peu ça qui a été l'élément de démarrage de la réflexion.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

435 Est-ce que vous logeriez sous ce chapeau-là aussi, je dirais, la perception de données, s'il y a eu tant de litres ou de gallons de déversés, c'est là et non pas au ministère de

l'Environnement qu'on retrouverait la donnée, pour pouvoir dire, écoutez, la catastrophe est de tel ordre de grandeur ou pas; est-ce que c'est là que vous verriez ça?

440 **PAR Mme CLARA BENAZERA :**

Bien, je sais pas qu'est-ce que tu en penses, Nicolas, mais au niveau, je sais pas si ce serait une agence qui serait en temporaire, peut-être un certain nombre d'années pour mettre en place la politique de gestion de l'eau, pour mettre en place ça, ou bien si les besoins se manifestent, bien à ce moment-là – je veux pas non plus créer une autre structure qui vient un peu, là, alourdir tout le processus.

445 Mais en même temps, je pense qu'il est nécessaire, puisque – en tout cas, je trouve que la question de l'eau implique tellement d'éléments, et oui de considérer aussi le fleuve, spécifiquement le fleuve, aussi.

450 En tout cas, je ne sais pas si c'est clair.

455 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

Ça va, c'était en complément que je voulais apporter ces détails, qui sont quand même importants aussi.

460 Ma question, moi, elle était sur l'érosion des berges. Ce qui m'a frappé, c'est votre page 10, la donnée que vous donnez, et probablement que c'est une mesure que vous avez pu faire grâce à votre plan de réhabilitation, vous dites :

“À certains endroits, l'érosion peut atteindre plus d'un mètre par an”.

465 Pardonnez mon ignorance, ça m'apparaît beaucoup.

**PAR M. NICOLAS ROY :**

470 Ah oui.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

475 Bon, c'est l'érosion des falaises ou si c'est de l'érosion que vous constatez sur le plan plus horizontal, parce que l'eau se retire ou il y a l'assèchement?

**PAR M. NICOLAS ROY :**

480 Mais j'ai entendu dire, dernièrement, sur la péninsule Manicouagan, suite à des grands vents, la fin de semaine dernière ou l'autre d'avant, il y a eu dix (10) pieds de sable à un endroit, perte de berges, tu sais, c'est le sable qui est emporté par les vagues et les courants.

Donc à ce moment-là, les maisons sont dix (10) pieds plus proches de l'eau, ceux qui sont situés en arrière. C'est vraiment une perte perpendiculaire au fleuve, là.

485 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

C'est une observation au fil des ans? Parce que c'est l'histoire de la nature, ça.

490 **PAR M. NICOLAS ROY :**

Ça , ce que je dis, c'est un événement; mais il peut se passer deux (2) années sans rien avoir après. Mais on fait des moyennes avec ça, mais les moyennes, c'est pas la réalité, c'est vraiment des coups d'eau, des événements météorologiques qui font qu'il y a une érosion subite qui peut représenter dix (10) années, en moyenne, tout d'un coup.

495 Mais c'est ça! Je ne sais pas si je peux éclairer autrement.

500 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

Et quand on parle de l'abaissement, dans le port de Montréal, du niveau du Saint-Laurent, est-ce que rendu ici, au cours des dernières années, les observations que vous, et peut-être des scientifiques que vous avez consultés, avez faites sont à l'effet qu'il y a aussi de l'impact jusque dans le secteur ici?

505 **PAR M. NICOLAS ROY :**

À ce niveau-ci, à mon avis, ça devrait être perceptible. On est plus dans un milieu marin où le niveau des marées a une grande influence. On n'a plus affaire avec le milieu fluvial, on est vraiment dans l'estuaire; et c'est les marées qui rentrent en ligne de compte.

510 Il y a des phénomènes, comme la remontée isostatique des continents suite à la déglaciation, qui peuvent surélever les continents mais d'un autre côté, tu peux avoir un relèvement du niveau marin, mais dans cette région-ci, à ce que certains scientifiques pensent, ça peut se compenser.

515 Donc on pourrait pas dire que les variations de niveau nous influencent, dans cette région.

520 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

Donc cette érosion, elle n'est due qu'au phénomène de la nature, tout simplement?

**PAR M. NICOLAS ROY :**

525 C'est la nature, mais c'est aussi une mauvaise gestion du zonage et tout ça, dû à un manque d'expérience sur le sujet, probablement, qu'on est en train de développer aussi.

530 Les gens qui sont maintenant installés sur les rives, bien, et qui voient leur terrain partir, il y a dix (10) ans, ils ne pouvaient pas imaginer ça, il y a personne qui leur a dit ça, ou vingt (20) ans, ou trente (30) ans.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

535 Et je présume que votre annexe 4, dans le document original que vous nous avez déposé, il est complet; je n'ai, moi, que la page frontispice; dans ce qui est ici.

**PAR M. NICOLAS ROY :**

540 La table des matières.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

545 Pourriez-vous brièvement nous dire qu'est-ce que c'est, cette solution qui vous a été proposée par deux (2) résidents, lors de votre colloque, et qui semble quelque chose de génial!

**PAR M. NICOLAS ROY :**

Bien, génial, ça reste à être documenté scientifiquement.

550 Mais c'est deux (2) riverains, un monsieur de plus de soixante-dix (70) ans, qui fait de la pêche à la fascine depuis de nombreuses années, et monsieur Jean-Pierre Savard, qui est un technicien en cinéma, mais qui sont deux (2) observateurs de niveau scientifique très élevé, c'était des interviews avec eux.

555 Et puis ils sont venus présenter au colloque ce qu'ils ont fait sur le terrain vis-à-vis chez eux, parce qu'ils étaient sur un talus argileux de plus de quelques dizaines de mètres, dix (10) ou vingt (20) mètres de haut, très haut, et à la base une plage qui n'existe plus pratiquement, complètement érodée, ce qui permettait aux vagues de venir gruger dans le talus d'argile et créer des risques de glissement de terrain, suite à une augmentation de l'angle de la pente, à force que l'érosion se fait.

560 Et puis ils perdaient du terrain, et puis ces gens-là avaient vraiment peur, ils ont décidé de leur propre chef de faire des actions sur le terrain, en créant une nouvelle technique. Ça consiste à utiliser, de former des cages et de mettre du sapinage à l'intérieur de ces cages-là, tout en poteaux de bois.

565 Sur sept (7) ans, ils ont réussi à trouver un concept hydraulique très intéressant, ils ont trouvé la simplicité dans la complexité! Ils ont réussi à ramasser un (1) à deux (2) mètres de

570 sable, actuellement, peut-être plus l'ordre d'un mètre et quelque, mais suffisamment de sable pour protéger leur talus.

575 Ça fait comme un cordon littoral, ce qu'on appelle dans le langage scientifique. Ce cordon littoral, composé de sable, protège le talus, parce que lui empêche les marées et les vagues d'atteindre le talus en érosion.

580 Entre temps, il y a eu une protection de berges du ministère des Transports qui a été faite en enrochement, ce qui d'habitude complexifie la situation, ça l'a un effet de faire évacuer les plages, la plupart du temps, de façon générale.

585 Mais dans leur cas, ils ont continué, d'année en année, en développant leur technique, à augmenter le niveau de plage et maintenant, l'enrochement est à moitié couvert de sable, ce qui donne une sécurité supplémentaire.

590 D'autant plus que la végétation de type dunaire s'implante de plus en plus dans le milieu, suite à des interventions d'implantation; mais il semble vouloir rester en place.

595 Donc si on peut utiliser cette technique-là dans d'autres sites où est-ce qu'il n'y a pas d'enrochement aussi, et aussi restaurer des sites qui ont perdu leur plage dû à des enrochements et de la contamination des enrochements, parce qu'il y a souvent des petites particules qui se déplacent dans le milieu du cordon littoral, qui contaminent la plage et les utilisateurs n'aiment pas très ça, on entend souvent dire ce commentaire-là.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

600 Lors de l'atelier sur les eaux souterraines, il a été expliqué à la Commission les liens très intimes et très dynamiques entre les eaux de surface et les eaux souterraines; notamment au titre des écosystèmes. Et il a été expliqué notamment aussi le lien entre les eaux souterraines et les niveaux d'eau de surface et les débits.

605 Compte tenu de ça, moi, ça m'intrigue, votre position à l'effet qu'on devrait retenir uniquement les sources d'eau souterraine, on parle à ce moment-là d'exploitation des sources à des fins d'exportation, pour éviter entre autres, dites-vous, l'impact sur les espèces aquatiques.

J'ai de la misère à comprendre ça, là.

**PAR M. NICOLAS ROY :**

610 Bien, c'est sûr qu'on aurait pu pousser plus en détail, c'est difficile d'expliquer ces grandes problématiques là en quelques paragraphes, là.

615 Peut-être qu'on pourrait réfléchir à la question et puis répondre par écrit, suite à une réflexion dans un second temps. C'est possible de le faire.

615                   Ou à moins que Clara ait des idées là-dessus. Parce qu'on peut élaborer, là, effectivement, mais c'est parce que peut-être que personnellement, dans notre ville de Baie-Comeau, on a des problématiques à ce niveau-là, on a peut-être moussé ça un peu suite à la rivière aux Anglais qui est une grosse problématique, le captage d'eau, c'est sûr que ça a joué un rôle tu sais, on voulait faire ressortir ce fait-là.

620                   Mais je pourrais pas trop expliquer, là, parce que c'est pas notre spécialité.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

625                   Parce qu'il n'y a pas d'élément, dans votre mémoire, qui nous permet d'établir cette position là, et c'est la première fois qu'on entend cette idée-là, que ce serait moins préjudiciable aux écosystèmes de puiser dans l'eau souterraine que dans de l'eau de surface.

**PAR M. NICOLAS ROY :**

630                   C'est possible qu'on se soit avancé un peu trop, effectivement. Mais suite à une réflexion, on pourrait vous réécrire un petit quelque chose là-dessus, à ce moment-là.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

635                   D'accord.

640                   La plupart des pays, dans les études de l'OCDE, qui bordent des milieux marins, on dans leur politique sur l'eau, des dispositions particulières concernent des zones côtières et les milieux d'estuaires, les zones d'estuaires; et est documenté souvent, abondamment, le concept d'écosystème estuaire.

645                   Est-ce que vous croyez que dans la politique sur l'eau, il devrait y avoir de telles dispositions au Québec?

**PAR M. NICOLAS ROY :**

650                   C'est sûr que les estuaires sont souvent des milieux assez fragiles, tant au niveau sédimentologique, écologique.

655                   Ce serait un point important à traiter, surtout sur la Côte-Nord où on est touché par beaucoup de projets de détournement et de barrages de rivières. Ça touche les estuaires, d'une manière ou d'une autre; surtout dû à la régularisation des débits durant les crues, ce qui peut créer entre autres des modifications au niveau sédimentologique et ensuite, des impacts sur l'écosystème estuaire.

660                   Parce que s'il y a plus de sable qui s'accumule ou il y a plus d'érosion, ou les deux (2), selon les endroits dans l'estuaire, c'est difficile de quantifier ces phénomènes-là, mais quand

même, ça vaudrait la peine qu'on se penche là-dessus plus abondamment, pour trouver c'est quoi les réels impacts.

Il y a eu des gros projets, il y a plusieurs décennies, sur la Côte-Nord, il va sans faire encore, il y a sûrement des études en quelque part qui documentent ça, mais ça prendrait des spécialistes au niveau estuaire pour documenter plus la réponse.

Mais le commun des mortels, en tout cas, semble pas très instruit à ce niveau-là. Il y aurait moyen de mousser les études, au moins de les rendre publiques plus.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ce sont encore des questions, on est loin d'avoir fait le tour de toute la question dans la complexité.

Juste un petit détail que je voudrais corriger, madame Benazera, quand vous êtes intervenue, vous avez parlé souvent de notre document, pour le document de consultation préliminaire qui avait été envoyé. Et c'est pas le document du BAPE.

**PAR Mme CLARA BENAZERA :**

O.K., excusez-moi.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, non, mais c'est un document produit par le ministère, en concertation avec tous les autres ministères du gouvernement, mais le BAPE n'a aucunement été impliqué dans la production de ce texte-là.

**PAR Mme CLARA BENAZERA :**

D'accord, vous faites bien.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

Alors écoutez, merci beaucoup de votre contribution.

Comme je disais en réaction à votre mémoire, quand on travaille, les fiches techniques que vous avez produites à la fin, etc., on s'aperçoit à quel point le niveau d'analyse dans lequel

700 vous êtes est intéressant et constitue quelque chose de très précieux, surtout dans une perspective où on commence à réfléchir en termes de gestion par bassin versant.

Et la longue expérience que vous commencez à accumuler me semble, là-dessus, fort riche de toutes sortes de choses.

705 Alors merci de votre présence, merci de votre mémoire, et puis à la prochaine.

**PAR M. NICOLAS ROY :**

710 On vous remercie de votre oreille attentive

**PAR LE PRÉSIDENT :**

715 Vous avez vu, attentive et critique!

**COMITÉ DES CITOYENS DU DISTRICT DE LA RIVE INC.**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

720 Alors Comité des citoyens du district de la rive, s'il vous plaît.

Bonjour monsieur! On peut vous demander de vous identifier, Delagrange sans doute!

725 **PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

Jacques Delagrange, je suis le président du Comité des citoyens du district de la Rive.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

730 Et je pense que vous avez des problèmes d'eau!

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

735 Non, qui vous l'a dit!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

740 Votre mémoire.

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

745 Effectivement. On s'était rencontré lors des premières tournées de consultation au mois d'avril, vous étiez venu à Sept-Îles et on avait échangé à ce moment-là. D'ailleurs, si vous avez pu le constater, dans le mémoire que nous avions déposé devant le commissaire Vachon, nous citions des extraits des réponses que nous avions pu obtenir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

750 Oui, oui, on s'est vu cité d'ailleurs, et c'est correct, ça.

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

755 Alors la présentation, je n'irai pas sur le fond du mémoire, il a déjà fait l'objet d'une présentation devant le commissaire.

760 Je veux simplement mettre en évidence que depuis plusieurs années, les résidents du district de la rive à Sept-Îles connaissent de graves problèmes d'approvisionnement en eau potable de qualité et sur la disposition adéquate de leurs eaux usées.

765 Cette situation a été bien documentée depuis le milieu des années quatre-vingt, mais ce n'est que récemment que les premières résidences du district ont été raccordées au service d'aqueduc et d'égout de la ville de Sept-Îles.

770 Actuellement, il y a seulement le secteur de la plage Monaghan qui a été raccordé aux services municipaux, et puis le moins qu'on puisse dire, c'est que le signal pour la poursuite des travaux de prolongement tarde à venir. En l'an 2000 dans un secteur classé résidentiel par la ville de Sept-Îles, la majorité de résidents continuera donc de s'alimenter en eau potable à partir de puits.

775 En février dernier, le ministère de l'Environnement a nommé le commissaire Jean Vachon pour enquêter sur la contamination de la nappe phréatique et des sols dans le district de la Rive. Les audiences publiques se sont tenues à Sept-Îles les 26 et 27 mai dernier et, dans une deuxième phase, les 16 et 17 juin.

780 Comme la commission d'enquête a permis de constater, la nappe phréatique a connu une importante dégradation depuis l'étude du ministère de l'Environnement de 1986, et la problématique connue de cette époque s'est particulièrement aggravée suite à la contamination au nitrate de la nappe phréatique par l'aéroport de Sept-Îles, en fait Transport Canada, le gestionnaire.

785 D'autre part, il a aussi été établi au cours de la commission d'enquête que plusieurs des résidences non desservies par les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout ne pouvaient pas, de toute façon, rencontrer les normes du ministère de l'Environnement relatives au traitement

des eaux usées, parce que soit que la superficie des terrains ne permettait pas de rencontrer les normes ou soit parce que la nappe phréatique était trop près du sol.

Enfin, comme nous l'avons démontré durant la commission d'enquête, le raccordement aux systèmes municipaux d'aqueduc et d'égout demeure la seule option viable pour les résidents du district qui ne sont pas raccordés aux systèmes municipaux.

Le mémoire que nous déposons aujourd'hui a déjà fait l'objet d'une présentation devant le commissaire Jean Vachon; nous le soumettons à nouveau dans le cadre de la présente Commission d'une part parce que les éléments de problématique que nous y décrivons regroupent plusieurs questionnements mentionnés dans le document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec mais d'autre part parce que nous croyons qu'il peut fournir à la Commission un éclairage intéressant sur la gestion de l'eau dans une région donnée, dans ce cas-ci la nôtre.

Donc au regard des orientations et des objectifs généraux de la future politique de l'eau, plusieurs des situations décrites dans le mémoire posent en effet de sérieux problèmes, notamment en ce qui concerne la protection de la santé publique, la pérennité de la ressource et la conciliation des divers usages dans une perspective de satisfaction des besoins légitimes.

De même, par rapport aux questionnements évoqués dans le premier thème de discussion, c'est-à-dire les eaux souterraines, notre mémoire fournit plusieurs indications sur les problématiques suivantes, soit le grand nombre de résidents du district de la Rive qui sont aux prises avec de sérieux problèmes d'alimentation en eau potable de qualité, l'impact des activités industrielles sur la qualité de vie des résidents qui vivent en périphérie de ces secteurs-là, les responsabilités environnementales et usagers industriels et les conflits de juridiction dans l'application des normes environnementales.

Enfin la plupart des problèmes décrits dans notre mémoire sont directement en lien avec le troisième thème de discussion qui traite des questions d'infrastructures municipales et de gestion des services d'eau; par exemple le fait que les municipalités n'ont aucune obligation d'offrir certains services essentiels, même lorsqu'elles disposent des installations suffisantes pour assurer ces services; le fait que des villes de la taille de Sept-Îles n'ont pas accès aux programmes gouvernementaux d'aide aux municipalités, on pense particulièrement au programme "Eaux vives" pour financer le prolongement de ces mêmes services municipaux; et le fait que la Ville de Sept-Îles n'a aucun échéancier précis pour assurer à brève échéance les services d'aqueduc et d'égout aux citoyens qui vivent les problèmes décrits.

Alors nous espérons que le mémoire vous sera utile et qu'il contribuera à harmoniser les règles du jeu pour que tous les citoyens du Québec puissent bientôt avoir accès à une eau potable de qualité.

Ce qui s'est ajouté entre le dépôt de la première version du mémoire, du document de présentation, et le deuxième, ce sont les recommandations, et je vous les livre!

830

Alors le Comité de citoyens du district de la rive fait deux (2) recommandations essentielles, qu'il juge essentielles, la première se lit comme suit : Considérant la volonté du gouvernement du Québec de favoriser le regroupement des municipalités et considérant le fait que la population de ces nouvelles entités municipales s'élèvera, dans la plupart des cas, à plus de cinq mille (5000) habitants, le Comité des citoyens du district de la rive recommande que les programmes d'aide aux municipalités du gouvernement du Québec, comme les Eaux vives, soient modifiés de manière à pouvoir accueillir tout projet applicable à des secteurs, et là on pense à des quartiers ou des districts, de cinq mille (5000) habitants et moins indépendamment de la taille totale de la municipalité qui en fait la promotion.

840

La deuxième, c'est que le Comité des citoyens du district de la rive recommande au ministère de l'Environnement de n'autoriser les cessions d'aéroports fédéraux à des organismes publics ou privés qui sont sous sa juridiction que dans la mesure où Transports Canada aura mis en œuvre des solutions globales et durables pour tous les problèmes environnementaux actuels ou potentiels dont elle est responsable.

845

Et ce n'est pas un cas particulier, si vous me permettez de commenter la dernière, actuellement le gouvernement fédéral, à travers sa société Transports Canada, vise à se départir de ses aéroports. Et ce qu'on constate, tant à Sept-Îles que dans divers autres endroits, ces aéroports ont fait l'objet, ont été utilisés comme dépôt de matières dangereuses, de métaux lourds, on pense à des hydrocarbures et tout ça, et actuellement, il semble que dans la presse à vouloir céder à des instances, je dis instances, mais ça peut être des groupes, ces aéroports, il faudrait s'assurer – nous demandons au ministère de l'Environnement, à travers la commission d'enquête, le Bureau des audiences publiques, de n'autoriser ces cessions-là que dans la mesure où toutes les mesures environnementales pour la protection ont été assurées.

850

Le cas de Sept-Îles est intéressant, parce que nous vivons en aval; l'aéroport est situé en haut de la côte, et nous sommes, naturellement les eaux souterraines vont alimenter, et c'est à partir de ces eaux-là que nous puisions notre eau potable.

860

865

Et si on pense une possibilité de catastrophe écologique, comme un déversement ou une contamination, déjà nous vivons avec les nitrates, il ne faudrait pas ajouter les hydrocarbures, ou les métaux lourds, ou tout ça.

870

Il faudrait s'assurer que – pour l'instant, ce qu'on nous dit, Transports Canada est de juridiction fédérale mais dans la mesure où elle cède à des intérêts ou à des groupes, des instances de juridiction provinciale, le ministère de l'Environnement aura éventuellement son mot à dire, et on demande au ministère d'assurer que tout soit, la santé des gens, des résidents qui résident dans la périphérie soit assurée.

875 Pour la première, bien, c'est simplement que nous avons discuté à plusieurs reprises avec la Ville de l'intérêt, de la nécessité de prolonger les services d'aqueduc et d'égout, et chaque fois on nous dit, il n'a pas de programmes gouvernementaux disponibles. Déjà, tout le secteur qui est actuellement raccordé a bénéficié du programme "Eaux vives", mais il semble que des contraintes se sont ajoutées, des difficultés se sont ajoutées, et que les municipalités de cinq mille (5000) – enfin, il devient difficile pour les municipalités de cinq mille (5000) habitants et plus d'avoir accès à ces programmes-là.

880 Alors nous, nous souhaitons que ce soit élargi pour couvrir un secteur donné; une municipalité peut faire un choix parmi les secteurs à desservir, et à ce moment-là ça pourrait être une façon de résoudre les problèmes que nous vivons au secteur.

885 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Dites moi, est-ce que le commissaire Vachon a terminé son enquête?

890 **PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

À ma connaissance, oui. On m'a dit que le rapport a été remis au ministre.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

895 Bon, O.K. Parce que c'est toujours délicat de notre part d'intervenir...

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

900 D'aller dans les talles du voisin, des collègues!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça, parce que chaque commission d'enquête est une chose en soi.

905 Il y a plusieurs choses qui nous frappent dans votre cas. Premièrement, revenons aux questions de décontamination ou des sites contaminés pour les aéroports, la problématique est la même pour les quais, voyez-vous; puisqu'il y a un transfert de quais du fédéral aussi, aux provinces, aux municipalités. Et il faut toujours faire attention, quand on prend un terrain, parce qu'on peut prendre la contamination qu'il y a dedans, alors il faut faire des études et des relevés préliminaires pour s'assurer des responsabilités de chacun, parce que ça peut être des boîtes de pandore parfois.

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

915 Et pire!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

920 Ce qui m'a frappé dans votre mémoire, c'est la remarque que vous faites et qui est assez difficile, c'est le fait qu'au fond, depuis de nombreuses années, des gens ont occupé un terrain aux dimensions trop restreintes, où l'applicabilité du règlement sur les résidences isolées était pas techniquement possible mais finalement, on a laissé les gens se lotir et s'installer, que vous payez des taxes équivalentes à tout le monde, mais que par ailleurs, quand arrivent les  
925 problèmes d'eau potable, qui sont des problèmes éventuellement importants, là vous ne devenez pas éligible à un service municipal que les autres ont.

C'est bien ça, si j'ai bien compris, une partie de la problématique?

930 **PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

Vous touchez là le cœur du problème, tout à fait. C'est ce qui a motivé d'ailleurs le comité et des citoyens à présenter un mémoire un peu recherché comme on l'a fait, dans la mesure de nos moyens j'entends, parce que ça pourrait être plus fouillé, certaines données 935 auraient pu demander un exposé plus élaboré, mais dans le fond, c'est ça, toute la problématique est là.

Et quand on a posé la question, j'en reviens à la question que nous avions posée au mois d'avril, on nous dit, il y a des droits acquis; les gens qui ont acheté un terrain à une époque donnée étaient soumis à des règles qui ne sont pas les mêmes, qui étaient peut-être plus permissives que celles en vigueur aujourd'hui. Et ça, il semble que ça donne, ça contribue à 940 perpetuer le problème, tant que le cadastre j'imagine ou les dimensions des terrains ne sont pas revus.

945 Mais je sais que la Ville a annoncé des actions dans ce sens-là, mais vous comprenez que les résidents actuels, si on parle des terrains qui ne sont pas encore revus, qui ne sont pas encore lotis, c'est-à-dire qu'il y a pas de résidence de construite, sur lesquels il n'y a pas de résidence de construite, eh bien là, on peut déménager des variables, mais le jour où une clôture 950 doit passer au milieu du salon d'une résidence, le propriétaire apprécierait peut-être pas.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

955 C'est bien sûr.  
Et est-ce que vous souhaiteriez que le ministre ait un pouvoir plus net d'imposer par exemple à une municipalité d'alimenter en eau des résidents?

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

960

965 C'est le sens du mémoire. Quand nous l'avons présenté au commissaire Vachon et par la suite, en droit de réplique, nous avons bien mentionné qu'il semblait pas y avoir d'avis, pas d'avis mais de solutions disponibles, viables on entend. Parce qu'il y a des solutions, mais ce qu'on appelle des solutions de riches, des systèmes à soixante-quinze mille dollars (75 000 \$), il y en a, pour rencontrer les besoins des petits terrains, mais les gens peuvent pas vivre avec ça.

Ma solution, c'est une solution durable, collective, qui est le raccordement aux services.

970 Maintenant, quand on en parle aux représentants municipaux, ils nous disent, il n'y a pas de programme disponible. Alors là, qu'est-ce qui vient avant, nous, ce qu'on demande, c'est de trouver une solution viable, accessible, disponible, à coût raisonnable, pour les citoyens qui vivent les problèmes.

975 Parce qu'on n'est pas seulement dans une situation, c'est pas seulement l'esthétique de l'eau, vous comprenez, c'est une question de santé publique, aussi. Quand on parle des nitrates, c'est des facteurs qui ont été identifiés rapidement par les chercheurs, qui peuvent nuire au développement du cerveau de l'enfant, et il y a des enfants dans le secteur de la Rive!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

980 Mais il y a aussi de la pollution bactériologique des puits.

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

985 Il n'y a pas eu de contamination. Là, je me rappelle d'un échange que j'avais eu avec le commissaire Vachon, les indices, si je me rappelle bien, les indices, les prélèvements qui ont été analysés n'ont pas révélé de contamination bactériologique. Mais là, on parle de zéro (0) ou un (1), il suffit d'un colliforme.

990 Alors moi, j'avais dit à ce moment-là au commissaire, tant mieux, on l'a échappé belle s'il n'y en a pas, mais tout concourt à se diriger vers ça. Il ne faudrait pas attendre qu'il y ait le feu pour penser à la protection incendie. Il faudrait pas attendre qu'il y ait contamination totale pour faire quoi, évacuer le secteur ou ... c'est plus difficile.

995 **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Est-ce que le lien de causalité est admis par tous et admis même par Transports Canada, entre la contamination par les nitrates et les activités de l'aéroport?

1000 **PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

Transports Canada a reconnu publiquement sa responsabilité dans la contamination aux nitrates. Là où nous ne nous entendons pas, c'est sur les moyens.

1005 **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Et la municipalité de Sept-Îles, nonobstant le fait qu'il y ait ou non des programmes de financement, est-ce qu'elle reconnaît que c'est sa responsabilité, comme municipalité, de fournir de l'eau potable?

1010 **PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

Chaque fois que nous avons discuté avec les élus, ils ont toujours émis, oui, si nous avions l'argent, demain nous le ferions. Il s'agit pas, je dirais en caricature, prenez-le pas personnel, on vous en veut pas, vous êtes du bon monde, on vous fournirait l'eau et les égouts demain matin si nous avions l'argent.

1015 Maintenant, ce que nous disons dans le mémoire, c'est que les choix politiques ne se font pas dans ce sens-là. L'argent a été rendu disponible par exemple à travers la mise en valeur de l'environnement, programme d'Hydro-Québec, il y avait dix millions (10 M \$).

1020 Ce qu'une firme d'ingénieurs nous a estimé rapidement, ça coûtait dix millions (10 M \$), prolonger. Alors ou bien on s'en va vers les services essentiels, comme ceux-ci, ou bien on met ça ailleurs. Et là, on parle d'embellissement de la ville, on parle de camping pour roulettes motorisées, pour différentes ...

1025 **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Donc c'est une question de priorité?

1030 **PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

C'est une question de priorité, il n'y a pas de volonté politique de ce côté-là de la Ville de Sept-Îles, pour offrir, c'est-à-dire on le juge!

1035 Quand on n'est pas prêt à faire des sacrifices sur certains dossiers pour assurer un service essentiel, il faut croire que la volonté n'y est pas.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

1040 Et est-ce que le Comité a eu recours ou a envisagé d'avoir recours à des moyens légaux pour forcer la municipalité à procéder?

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

1045 Pour la municipalité non, nous comptons encore sur la possibilité de convaincre les gens.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

1050 La collaboration?

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

Oui. De l'autre part, quelqu'un nous a déjà évoqué la possibilité d'aller en recours collectif à l'encontre de Transports Canada. Mais on nous a dit que c'était pas la piste à prendre, si nous voulions avoir un résultat de notre vivant.

Parce qu'on peut jouer longtemps à reporter, et puis l'occasion est trop belle de dire, c'est devant les tribunaux, je ne bougerai pas ou je ne dirai rien.

1060 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

1065 Ce qui est évoqué nous ramène toujours dans le cercle vicieux, parce que dans l'éventualité où ce que vous mentionniez tout à l'heure en réponse ou avec monsieur Beauchamp dans l'échange que vous avez eu, que le gouvernement puisse avoir le pouvoir d'imposer aux municipalités de livrer le service de l'eau à l'ensemble de ses résidents fait en sorte que les municipalités disent oui, on va le faire mais donnez-nous les sous. Donc c'est toujours les fonds publics qui sont requis.

1070 Est-ce que dans votre cas, iriez-vous jusqu'à envisager de payer davantage ou que l'ensemble des résidents de Sept-Îles le fasse?

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

1075 Dans mon cas personnel, je pense que oui. Je pense que les gens sont suffisamment raisonnables. Mais il faudrait poser la question. Jusqu'à maintenant, jamais la question n'a été posée aux citoyens.

1080 La première rencontre que nous avons eue avec le conseil municipal, ils ont dit, amenez-nous, faites-nous un projet, nous le soumettrons à nos gens; ça peut comporter un volet financier, nous le soumettrons.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas vu le début du commencement!

1085 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

Et quand vous abordez le fait de l'ensemble des conflits de compétence dans l'application des normes environnementales, c'est sur un autre volet de votre intervention, mais toujours sur la même pôle, comment voyez-vous que le gouvernement puisse arriver à cela; en créant une autre structure, ou comment le ministère à lui seul, présentement, pourrait, puisqu'il est évident que ce n'est pas observé, puisque vous en faites la remarque...

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

1095                   Les conflits de juridiction, entendons-nous, il s'agit notamment de la responsabilité de Transports Canada; du moment qu'on dit que c'est une juridiction fédérale, ah bien là, elle peut se soustraire aux normes, aux règles édictées par le ministère de l'Environnement.

1100                   La recommandation que nous vous soumettons ici, c'est que du moment où elle devrait quitter la juridiction fédérale pour devenir, tomber sous la juridiction provinciale, à ce moment-là le ministère de l'Environnement aura sûrement un mot à dire.

1105                   Et je lisais récemment dans le journal que c'était le cas dans un autre aéroport, dans la région de Montréal je crois, où Transports Canada est même allé jusqu'à payer, même s'il est pas le pollueur dans ce cas-là, est même allé payer de sa poche pour la décontamination, tellement il est pressé de se départir.

1110                   Et dans le même article, on m'apprenait que Transports Canada entend collaborer avec le ministère de l'Environnement du Québec, pour que les normes soient à peu près les mêmes. En tout cas, il souhaitait la collaboration, il souhaite pas passer par-dessus les juridictions.

1115                   Nous avons un beau cas, à Sept-Îles, où non seulement cette collaboration-là peut sans doute s'établir, mais Transports Canada est le pollueur. Dans un premier temps, nous disions pollueur-payeur, bon, décontaminez-nous tout ça!

1120                   **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

                        Et il a avoué?

1125                   **PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

                        Et il l'a reconnu publiquement, dans une séance publique tenue à Sept-Îles, en septembre.

1130                   **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

                        Alors vous souhaitez, dans ce cas précis, carrément une négociation?

1135                   **PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

                        Non, mais qu'il prenne ses responsabilités, ce qu'il ne veut pas. Et ça, c'est bien expliqué dans le mémoire.

                        La solution qui serait durable, et ça c'est bien expliqué dans le mémoire, la solution qui serait durable, qui est collective – parce que dans le cas d'un panache de contamination, on joue

avec des fluides, une maison est contaminée, l'autre l'est pas, on ne peut pas dire que celle qui l'est pas le sera pas non plus demain, et ça se promène. Et mon voisin, et les taux de contamination, de saison en saison, peuvent fluctuer, selon l'eau.

1140

Alors Transports Canada s'en tient à des maisons identifiées à un moment X et à une saison donnée, et puis il dit, bien, c'est celle-là, et comme ça ne concerne que vingt (20) résidences, bon bien, on va leur trouver une solution individuelle.

1145

Et quand le ministre Collenette est venu à Sept-Îles, le Comité de citoyens l'a rencontré, on lui a fait voir qu'on peut pas voir – lui disait qu'il avait rencontré une base militaire où justement, ils avaient la solution préconisée, l'échange ionique, et que ça fonctionnait très bien, que tout le monde pouvait boire de l'eau. Mais là, on parle de maisons contiguës, toutes les maisons sont rapprochées dans un territoire donné.

1150

Chez nous, deux (2) maisons peuvent être non contaminées et la prochaine varie de quatorze (14) à vingt-quatre (24) milligrammes; c'est des taux étrangement élevés.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

1155

Et en dernier lieu, mis à part les relations Québec-Ottawa à ce niveau-là, je vous pose une question un peu en marge de tout cela, il y a aussi différentes compétences, qui sont dans plusieurs ministères, et dans le cas des structures, des infrastructures municipales, il y a le ministère des Affaires municipales, voyez-vous, il y a plusieurs, bon, ça peut être le ministère des Transports du Québec aussi qui a, à un moment donné, des interventions, et qui agissent sur l'environnement.

1165

Avez-vous aussi pensé à cela, comment le ministère de l'Environnement, est-ce que d'après vous, ça devrait tout être logé à la même enseigne, ce qui concerne l'environnement, et en particulier ce qui touche l'eau?

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

1170

Bien, je vous dirais qu'on n'a pas poussé notre réflexion à ce niveau-là.

1175

Maintenant sur le plan de l'action, oui, des représentations sont faites parallèlement à celles qui touchent le ministère de l'Environnement, pour assurer une protection aux résidents, et les représentations sont faites auprès du ministère des Affaires sociales, pour retrouver encore là une forme de financement qui soit disponible.

Parce qu'en même temps, je crois pas que les citoyens de Sept-Îles, et nous en sommes de plein droit, puissent nécessairement payer tout ça.

1180 Il faut penser, dans le cas du district de la Rive, on parle d'infrastructures nouvelles, mais il y aura tôt ou tard des infrastructures à renouveler, dans le cas de Sept-Îles. Il faut trouver des moyens.

1185 Ce sont des infrastructures qui sont coûteuses, nous le savons, mais nous avons la possibilité de traitement en ville, et comme nous disons souvent entre nous, le tuyau est rendu à nos portes; prendre le service à la Ville de Sept-Îles, l'amener jusqu'au secteur des Plages, c'était coûteux mais il est rendu, et tout le secteur des Plages, maintenant, est desservi. Ce que nous demandons, prolongez-le! À tout le moins, donnez-nous une raison valable.

1190 Parce que les gens qui ont à renouveler leur équipement, avant d'investir des milliers de dollars, vont pencher, dire, si les services sont offerts dans deux (2) ans, bien moi, j'irai pas investir à ce niveau-là. Et pour l'instant, c'est le silence accablant.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1195 En tout cas, si silence il y a, c'est pas de votre faute parce que...

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

1200 On s'en confesse!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1205 ...vous, vous rompez le silence.

1210 Alors écoutez, je pense qu'on doit prendre note de vos difficultés, l'on ne peut pas intervenir directement dans ce dossier précis, mais ça devient un beau cas type pour comprendre la dynamique locale dans certains cas, et les difficultés d'alimentation en eau portable de la part des citoyens, dans des situations où il y a un résidu historique, de part et d'autre, qui est assez pénible.

1215 On peut pas vous aider directement dans ce dossier-là, mais je pense qu'au plan de la cohérence de la politique, bien, c'est fort précieux que vous ayez pris la peine de nous alerter là-dessus, et de déposer un mémoire auprès de la Commission.

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

1220 C'est à ce niveau-là que nous voulions intervenir. Nous n'attendions pas de la Commission du Bureau des audiences publiques, une commission sur la gestion de l'eau, une recommandation négative ou positive de notre dossier, mais c'était de faire voir, à travers un cas, qu'est-ce qui peut être applicable à l'ensemble.

1225        Et je suis certain qu'il y a, dans le Québec, des tas de municipalités et des tas de citoyens qui sont pris avec des problèmes similaires aux nôtres, et des voisins d'aéroport qui seront bientôt cédés, et qui vivent peut-être des sites contaminés, en tout cas il y a à tout le moins le risque.

1230        L'aéroport de Sept-Îles comporte dix-huit (18) types de matières dangereuses, de résidus, de dépotoirs et tout, et tout.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1235        Ça marche. Alors merci, monsieur Delagrange.

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD**

1240        **PAR LE PRÉSIDENT:**

1245        Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, s'il vous plaît.

**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

1250        Bonjour! Je m'appelle Mariette Mercier, je suis coordonnatrice pour le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, et je suis avec Nadia Morais, qui est chargée de projet, qui a écrit le mémoire pour le Conseil régional.

1255        Je vais donc vous présenter l'organisme et par la suite, Nadia va vous faire la lecture abrégée de notre mémoire.

1260        Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord est un organisme sans but lucratif présent sur toute la Côte-Nord, soit de Tadoussac à Blanc-Sablon, incluant le territoire Caniapiscau.

1265        Son mandat est de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable, de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières.

**PAR Mme NADIA MORAIS :**

1270        Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord apprécie que le BAPE tienne une consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec. Cette démarche est essentielle pour le Québec. Il est urgent et indispensable que notre province se dote d'une politique de gestion de l'eau afin de protéger la ressource.

- Précieuse et vitale, l'eau devra être gérée dans une perspective de développement durable afin d'assurer aux générations futures la pérennité de cette ressource.
- 1270        Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord tient à remercier le BAPE de lui donner la chance d'exprimer ses préoccupations face aux problématiques de l'eau et de sa gestion.
- 1275        La Côte-Nord est une grande région de deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) kilomètres carrés. On y retrouve des milliers de lacs, des centaines de rivières d'importance, dont certaines reconnues mondialement, et cent soixante-huit (168) barrages. Le Saint-Laurent côtoie trente-trois (33) des trente-sept (37) municipalités nord-côtières. Ainsi, les Nord-côtiers sont assurément des gens de l'eau.
- 1280        En tant qu'organisme régional de concertation en environnement, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord veut, par le présent mémoire, présenter ses préoccupations et ses recommandations face aux problématiques de l'eau et de sa gestion sur la Côte-Nord,
- 1285        Afin de respecter les dix (10) minutes qui nous sont accordées, je présenterai pour chaque thème les préoccupations de l'organisme et ensuite les recommandations.
- 1290        La qualité des eaux souterraines sur la Côte-Nord figure parmi les préoccupations du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, d'autant plus qu'une nappe phréatique contaminée demande plusieurs années avant d'être complètement exemptée de tout polluant et est même totalement irrécupérable dans certains cas. Par exemple, l'eau souterraine d'une partie du secteur des Plages à de Sept-Îles est présentement contaminée aux nitrates, et il est probable, selon les informations apportées lors des audiences de la Commission Beauchamp, que la qualité de cette eau ne soit pas bonne avant une dizaine d'années.
- 1295        **PAR Mme MARIETTE MERCIER :**
- Commission Vachon, lapsus!
- 1300        **PAR Mme NADIA MORAIS :**
- Les recommandations suivantes, concernant les eaux souterraines, sont proposées par le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord au ministère :
- 1305        Assurer la pérennité et la qualité de l'eau souterraine aussi bien dans les zones habitées que dans les zones inhabitées;
- 1310        Soutenir la sensibilisation et l'éducation de la population, des entreprises et des utilisateurs du milieu naturel aux sources de contamination de la nappe phréatique, les lixiviats, les dépotoirs clandestins, et les fosses septiques;

Aider financièrement les petites municipalités à se doter d'un réseau et d'un système de traitement d'eaux usées.

1315 Réglementer les activités et les usages à proximité de tout ouvrage de captages d'eau souterraine même ceux avant 1996;

Exiger une analyse avant d'approuver un nouvel ouvrage de captage d'eau souterraine.

1320 Tenir compte dans les schémas d'aménagement des usages de l'eau souterraine et ainsi établir le zonage en conséquence.

Déclarer obligatoirement à la municipalité toute prise d'eau privée et signaler à celle-ci l'épuisement d'une veine d'eau.

1325 Protéger les nappes aquifères de tout développement qui pourrait les mettre en péril.

La qualité des eaux de surface sur la Côte-Nord préoccupe également le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord .

1330 Parmi ses préoccupations, l'on note l'impact de l'utilisation massive de certains cours d'eau par les villégiateurs et l'érosion des berges.

1335 L'assèchement des tourbières préoccupe également le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord puisque ces milieux constituent un habitat pour de nombreuses espèces animales.

1340 Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord est aussi inquiet des conséquences des coupes forestières sur les lacs et les rivières. Des études d'impact sont réalisées par les entreprises privées mais celles-ci ne sont pas suffisamment diffusées.

1345 Puisque peu d'études sont réalisées concernant les petits ouvrages d'infrastructures hydroélectriques, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord est aussi inquiet des conséquences environnementales de ces projets.

1350 De plus, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord a déjà exprimé son inquiétude face aux projets de harnachement des rivières du bassin hydrographique de la rivière Moisie. Étant une rivière à saumon de renommée internationale, la protection de la rivière Moisie occupe une place importante aux yeux du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord .

1355 Les recommandations suivantes concernant les eaux de surface sont proposées par le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord au ministère.

- Assurer la pérennité et la qualité de l'eau de surface aussi bien dans les zones habitées que dans les zones inhabitées
- 1360 Soutenir la sensibilisation et l'éducation de la population, des entreprises et des utilisateurs du milieu naturel aux sources de contamination des eaux de surface : villégiature, hydravions, etc.;
- 1365 Identifier les zones d'érosion des berges; documenter les facteurs et les causes anthropiques de l'érosion des berges; légiférer de façon à limiter les usages susceptibles de provoquer une perte de qualité des berges;
- 1370 Bâtir du matériel éducatif et diffuser l'information concernant les impacts des coupes forestières sur la qualité de l'eau, Légiférer de façon à limiter les impacts environnementaux nocifs des coupes forestières, protéger les écosystèmes aquatiques et les milieux humides;
- 1375 Documenter de façon plus substantielle les impacts environnementaux liés au harnachement des cours d'eau, petits ou grands ouvrages, par les structures hydroélectriques et s'assurer que les directives émises suite aux études d'impact reflètent les préoccupations des gens de la région.
- 1380 Développer des modes de gestion intégrée des ressources par bassin versant de façon à protéger adéquatement et prioritairement le milieu aquatique et la ressource eau.
- Tenir compte dans les schémas d'aménagement des usages de l'eau de surface et ainsi établir le zonage en conséquence.
- 1385 Protéger le bassin hydrographique de la rivière Moisie et inclure celui-ci dans un réseau de rivières du patrimoine.
- Les préoccupations du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord face à la gestion municipale de l'eau sont, entre autres, le manque d'équipements et d'infrastructures des municipalités et la formation déficiente des employés responsables des services d'eau.
- 1390 La Côte-Nord est constituée majoritairement de petites municipalités. La gestion des services d'eau potable et d'épuration d'eaux usées est lourde pour les municipalités qui, souvent, n'ont ni les moyens financiers, ni les ressources nécessaires pour offrir un service de qualité à leurs résidents.
- 1395 Les recommandations suivantes concernant la gestion municipale de l'eau sont proposées par le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord au ministère :
- Assurer aux résidents des municipalités une eau potable de bonne qualité;
- Soutenir la formation des employés municipaux responsables des services de traitement

1400 et d'épuration d'eau afin que ceux-ci puissent utiliser l'équipement en place de façon efficace et sécuritaire;

1405 Adapter la norme québécoise de trihalométhane dans l'eau qui est de trois cents (300) microgrammes par litre à celle du reste du Canada et des États-Unis qui est de cent (100) microgrammes par litre;

La politique de gestion de l'eau à l'intérieur des municipalités doit être appliquée par le gouvernement provincial et non par les municipalités;

1410 Aider financièrement les petites municipalités à se doter d'infrastructures et d'équipements adéquats et adaptés au territoire pour le traitement de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;

1415 Et finalement, réglementer les activités et les usages à proximité de tout ouvrage de captage d'eau potable.

1420 À l'aube du nouveau millénaire, l'eau est de plus en plus un enjeu international. Le Québec figure parmi les territoires ayant la chance de posséder une quantité importante d'eau douce. Puisque l'eau est indispensable à la vie, le Québec a la responsabilité de protéger la ressource eau et de la gérer adéquatement,

1425 À l'heure actuelle, le statut juridique de l'eau au Québec comporte d'importantes lacunes. En effet, en vertu du Code civil du Québec, l'eau souterraine est un bien de propriété privée relié à la propriété immobilière, tandis qu'il confère à l'eau de surface un statut de bien commun.

1430 Étant donné l'abondance de la ressource eau sur la Côte-Nord et les actuelles lacunes juridiques, il peut être attristant pour les exploitants abusifs de s'établir sur le territoire nord-côtier. Face à cette situation, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord est inquiet des conséquences d'une exploitation faite en négligeant les principes du développement durable.

1435 De plus, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord est inconfortable à l'idée que la gestion et le commerce de l'eau soient faites exclusivement par les autorités gouvernementales.

1440 Les recommandations suivantes concernant l'eau en tant qu'enjeu économique sont proposées par le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord au ministère de l'Environnement:

Assurer une exploitation de la ressource eau selon le principe du développement durable afin d'assurer aux générations futures la pérennité de cette ressource;

Créer un organisme de gestion de l'eau responsable de veiller, en collaboration avec les autorités gouvernementales, à ce que la gestion et le commerce de la ressource eau soient

1445 gérés dans une perspective de développement durable.

1445 En conclusion, la Côte-Nord recèle une grande partie de la ressource eau du Québec. Cette ressource est vitale et précieuse. C'est pourquoi il faut l'utiliser parcimonieusement et la gérer efficacement.

1450 Puisque les décisions concernant la politique de gestion de l'eau au Québec prises aujourd'hui par le gouvernement auront des conséquences majeures pour les années à venir et les générations futures, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord juge que la ressource eau au Québec doit nécessairement être gérée de façon neutre, équitable et dans une perspective de développement durable.

1455 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1460 Alors merci beaucoup mesdames Mercier et Morais. Il y a beaucoup de choses, beaucoup de recommandations.

1460 Juste une petite chose, même pour l'intervenant précédent, nous c'est le BAPE et c'est pas le ministère de l'Environnement.

1465 **PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

O.K., c'est beau.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Correct? Quand vous nous recommandez des affaires, vous les recommandez à nous et nous, nous les recommanderons au ministre; le ministère, lui, il va être poigné à les exécuter et ça, c'est une autre "job"!

1475 Bon, alors il y a beaucoup de choses que vous recommandez, j'aimerais en vérifier une première avant que mes collègues interviennent, la 1.5, vous dites :

"Exiger une analyse avant d'approuver un nouvel ouvrage de captage d'eau souterraine."

1480 Le demandez-vous pour tout captage d'eau, y compris les captages individuels?

**PAR Mme NADIA MORAIS :**

1485 Oui, oui, c'est pour tout captage d'eau souterraine, autant pour les résidences...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1490 Parce que vous savez, actuellement, dans l'état actuel des faits, supposons qu'un individu achète un terrain quelque part, se construit un chalet conformément aux règles municipales, fait creuser un puits, il va engager un puisatier, le puisatier va creuser le puits, il va faire un rapport informatif au ministère de l'Environnement, il va envoyer une fiche que le puits a été creusé, et la personne va utiliser son eau.

1495 La personne, de temps en temps, va faire faire l'examen, c'est mieux qu'elle le fasse faire pour être sûr de la qualité de son eau, mais il n'y a aucune obligation rigoureuse.

1500 Donc là, vous exigez deux (2) choses, vous exigez que l'ouvrage soit approuvé, donc vous demandez un acte administratif par lequel il va y avoir une approbation d'ouvrage, et avant une analyse.

Qu'on le demande pour un volume d'eau donné, pour une pisciculture ou pour une entreprise commerciale, on comprend ça, mais vous le demandez aussi pour chaque individu?

**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

1505 Peut-être pas pour les chalets, mettons, temporaires, les résidences secondaires, là, je le sais pas là. Mais c'était pour tout.

1510 Comme je peux juste spécifier peut-être, ce mémoire-là a été fait par le Conseil régional, on s'est regroupé, c'est un conseil d'administration qui comporte quand même quinze (15) personnes, et tout le monde a fait des recommandations qui ont été prises là-dedans.

C'est certain que nous, on peut peut-être pas répondre à toutes les questions, mais on fait de notre mieux.

1515 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, non, mais c'est juste de comprendre ce que vous visez. Parce que si vous avez des objectifs de protection de la ressource, un chalet, c'est pas très important; si c'est des objectifs de santé que vous voulez, là ça devient plus important puisque s'il n'y a aucun mécanisme qui force les gens à faire attention, les gens peuvent se rendre malades, eux autres, juste pour économiser cinquante piastres (50 \$).

1525 Alors là, ça dépend de la perspective dans laquelle vous vous êtes situés. Alors je voulais vérifier.

Donc ça vise aussi les individus, mais que peut-être pour les chalets, vous seriez moins rigoureux?

**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

1530 C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1535 Ça va, c'est correct.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

1540 Moi, j'aimerais aller avec vous à votre page 11, à l'élément 3.4, votre recommandation 3.4.

1545 J'aimerais savoir pourquoi vous en êtes arrivés à cette conclusion. Nous arrivons de deux (2) régions, qui sont l'Estrie, la Montérégie où on exigeait beaucoup, on demandait – hier encore même ici, la Table des préfets disait, il faut que ce soit le milieu qui est presque la décision, sans laisser tant de marge de manœuvre aux gouvernements supérieurs.

Alors là, dans votre mémoire, dans quelques autres qui s'en viennent, bon, il semble y avoir des réserves là-dessus, et je voudrais savoir pourquoi.

1550

**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

1555 C'est surtout concernant le territoire de la Côte-Nord, certains villages éloignés, et puis qui sont de très petits villages, et qui sont gérés – ils ont pas nécessairement tout le personnel et les compétences, il y a des lacunes.

On trouvait que c'était important, afin que ce soit géré équitablement partout, pour que les gens aient vraiment accès, que ce soit géré par des professionnels.

1560

C'est certain qu'au niveau des MRC, ça pourrait être géré par des territoires de MRC, c'est certain; on dit pas que tout doit être centralisé nécessairement à Québec.

1565

Mais parce qu'il y a certains petits villages, là, il doit sûrement y en avoir d'autres aussi au Québec, c'est pas seulement en Basse-Côte-Nord ou exemple, en Minganie, que ce serait plus intéressant que ce soit géré...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1570 C'est par l'insuffisance de personnel compétent?

**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

Oui, c'est ça; il y a des lacunes et il manque même de personnel. Ils ont très peu de personnel, qui font à peu près tout, donc ils ne peuvent pas être spécialisés et gérés de façon –

1575 on veut que tout soit géré de la même façon, équitablement partout au Québec, et que tous les québécois aient droit à la même qualité d'eau.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

1580 Justement, sur cette question de la formation, je me demandais si, particulièrement dans les très petites localités, iriez-vous jusqu'à dire qu'il faudrait aussi beaucoup d'informations auprès de certains élus, je dis pas tous, parce que les élus ont aussi une part de connaissance, et la sensibilisation à l'eau vous semble-t-elle, particulièrement de la région ici, qui est vaste, vous semble-t-elle suffisante ou s'il faudrait qu'on accroche un grelot là-dessus?

1585  
**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

Ça prendrait plus d'informations.

1590  
**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

Et plus qu'un grelot?

1595  
**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

1600 Oui, définitivement. Surtout que ça change, il y a une grande rotation. Même si les gens sont sensibilisés à un certain moment, quatre (4) ans plus tard, le conseil municipal peut tout changer, l'employé municipal peut partir, on retombe à zéro, personne n'est au courant de rien, on retrouve plus le document que la Société québécoise d'assainissement des eaux avait donné lorsqu'ils ont remis le système, ils l'ont égaré, ils font ce qu'ils peuvent comme ils peuvent!

1605 C'est ça, ils manquent de soutien, et c'est des lacunes; ça prendrait un suivi, une formation.

1610  
**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

Et dans une telle éventualité, s'il y avait nécessairement, à un moment donné, un système par lequel élu égale période de formation, etc., est-ce qu'à ce moment-là ça modifierait votre autre recommandation, celle que vous abordiez tout à l'heure, c'est-à-dire que le gouvernement devrait se charger d'appliquer presque à lui seul...

1615  
**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

Bien, quand ce serait assuré que ce serait efficace, le suivi de cette formation-là, oui, éventuellement.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

1620	Est-ce que c'est la seule lacune qu'il y avait dans votre réponse à monsieur Beauchamp, cette espèce peut-être de manque d'informations et de connaissances de la part des élus?
	Parce que vous avez dit, parce qu'il y a des lacunes, c'est pour ça que dans les petites localités, nous souhaiterions que...
1625	<b>PAR Mme MARIETTE MERCIER :</b>
	C'est le manque de personnel, manque de formation, manque d'informations au niveau des conseillers municipaux.
1630	<b>PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :</b>
	C'est l'ensemble. Mais il n'y a pas d'autres lacunes que la formation et l'information?
	<b>PAR Mme MARIETTE MERCIER :</b>
1635	Pas à mon souvenir, qui avait été apporté lors de...
	<b>PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :</b>
	Merci.
1640	<b>PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :</b>
	Mais le problème, c'est que vous en faites une recommandation générale, vous dites :
1645	"La politique de gestion de l'eau à l'intérieur des municipalités doit être appliquée par le gouvernement provincial et non par les municipalités."
	Alors il faudrait comprendre que vous vissez les villages éloignés, c'est ça que j'ai bien compris de votre réponse?
1650	Parce qu'une politique, par exemple une politique ou une politique de l'eau, on imagine habituellement les politiques publiques comme étant des instruments qui fournissent les grandes orientations, les principes, les objectifs, les balises, les obligations générales, mais l'application relève souvent de plusieurs niveaux d'autorité publique.
1655	Comme par exemple, souvent les ministères publics ont la responsabilité de développer des connaissances, de contrôler, de surveiller, d'avoir des programmes d'aide financière; d'autres ministères peuvent être impliqués, par exemple le ministère de la Santé, avec les directions de santé publique; les MRC ont des responsabilités à l'égard des schémas d'aménagement, donc de la prise en compte de ces aspects-là d'une politique générale dans le schéma d'aménagement; des municipalités ont des responsabilités à l'égard de l'eau potable et à l'égard des eaux usées.

1665           Et par ailleurs, je vais mettre ça en perspective avec votre énoncé de la page suivante où vous dites que :

1670           “Le Conseil régional est inconfortable à l'idée que la gestion et le commerce de l'eau soient faits exclusivement par les autorités gouvernementales.“ On a l'impression qu'à la page 11, vous dites, ça devrait être le gouvernement provincial qui doit gérer, et puis là, concernant le commerce et la gestion, donc la gestion c'est assez général, vous dites que le Conseil est inconfortable à l'idée que ce soit exclusivement fait par les autorités gouvernementales.

**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

1675           Ça porte à confusion.

C'est que, bon, pour revenir à l'autre, bon, 3.4 :

1680            "La politique de gestion de l'eau à l'intérieur des municipalités doit être appliquée par le gouvernement."

1685            Appliquer, pas nécessairement complètement gérer, mais que le gouvernement, je crois que c'était en tout cas ce qui est ressorti de notre réunion, que le gouvernement surveille, justement; qu'il y ait quelqu'un de délégué exprès pour les régions éloignées, pour les petits villages qui sont sans ressources. Que ce soit quelqu'un qui soit localisé dans les MRC ou quoi que ce soit, mais qu'il soit là pour veiller à ce que ce soit appliqué correctement, efficacement, de façon professionnelle dans chaque municipalité, malgré que celle-ci soit très petite et très éloignée.

1690            C'était dans ce sens-là, peut-être que c'était pas assez...

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

1695            O.K. Donc votre idée, c'est que la surveillance et le contrôle demeurent une responsabilité du gouvernement?

**PAR Mme NADIA MORAIS :**

1700            Oui, parce que souvent dans ces petites municipalités, il manque de ressources et ils se sentent seuls, ils n'ont pas de personnes sur qui s'appuyer, là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1705            Alors vous vous exprimez surtout, vous, en termes d'aide, et d'aide technique?

**PAR Mme NADIA MORAIS :**

1710            Oui, oui.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

1715            Quand vous parlez d'un organisme de gestion de l'eau responsable de veiller, et là vous dites "En collaboration avec les autorités gouvernementales".

Est-ce qu'on doit comprendre...

**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

C'est de la consultation.

1720 **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Oui. Est-ce qu'on doit comprendre que cet organisme-là ne serait pas un organisme gouvernemental, dans votre esprit, puisque vous dites :

1725 "Un organisme de gestion de l'eau en collaboration avec les autorités gouvernementales."

**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

1730 Un organisme neutre, c'est ce qui était ressorti.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

1735 Donc, vous proposez un organisme neutre?

**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

Oui.

1740 **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Donc un organisme, quoi, privé, sans but lucratif?

**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

1745 Sans but lucratif.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

1750 Oui?

**PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

Oui.

1755 **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Avez-vous un peu d'idées sur la forme que ça pourrait prendre?

1760 **PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

On n'a pas établi, là. C'est parce qu'on voulait vraiment que ce soit géré...

1765 **PAR Mme NADIA MORAIS :**

On a un peu parlé comme Recyq-Québec ou la Régie de l'énergie, c'était ça, un organisme neutre.

1770 **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Mais là, vous donnez des exemples qui sont des organismes, des sociétés d'État ou des organismes gouvernementaux; Recyc-Québec est un organisme gouvernemental, la Régie de l'énergie également.

1775 C'est ce modèle-là que vous avez à l'esprit?

1780 **PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

On n'a pas beaucoup élaboré, mais c'est parce qu'on voulait, c'est ça, que ce soit géré, que ce soit pas juste un ministère qui gère ça, qu'il y ait un organisme neutre.

1785 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Si c'est un ministère, vous avez peur à l'ingérence politique?

1790 **PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

Oui, c'est ça.

1795 **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Donc étant un organisme comme la Régie de l'énergie, qui relève pas directement d'un ministre, mais qui a un ministre de tutelle, vous trouvez qu'il y a une meilleure garantie de neutralité; est-ce que c'est ça que je dois comprendre?

1800 **PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

Oui, c'est un peu ça qui était ressorti dans les discussions.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Bon, ça va.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors merci, mesdames; veuillez saluer les membres de votre Conseil, un conseil régional ça rejoint beaucoup d'organismes, et il y a beaucoup de concertation, on voit à vos réponses qu'il a donc dû y avoir des négociations serrées?

1810 **PAR Mme MARIETTE MERCIER :**

Oui, ça a négocié beaucoup. On doit prendre l'avis de tout le monde et essayer de présenter ça.

1815 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, ça montre comment la concertation, c'est une opération qui est laborieuse et difficile, c'est exigeant en termes d'écoute et en termes d'intégration, mais c'est la voie obligée vers laquelle nous nous en allons pour une gestion qui soit capable d'intégrer l'ensemble de tous les acteurs.

Merci beaucoup, la Commission Genest- Gallichan- Beauchamp vous remercie!

1825 \_\_\_\_\_

### **CORPORATION DE PROTECTION L'ENVIRONNEMENT DE SEPT-ÎLES**

1830 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors l'invite la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, s'il vous plaît.

1835 **PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

Bonjour! Mon nom est Claudette Villeneuve, directrice générale de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles. Je suis accompagnée d'Isabelle Calderon, biologiste, qui a fait la rédaction de notre mémoire.

1840 La Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles a été fondée en 1979, c'était la première corporation para-municipale au Québec; elle a cent cinquante (150) membres, ce sont des citoyens, des citoyennes et aussi des entreprises qui sont préoccupés de la qualité de l'environnement.

1845 La Corporation travaille pour faire de l'éducation, de la sensibilisation, elle fait aussi du travail pour la réhabilitation parfois de certains habitats, des études, des activités de sensibilisation.

1850 L'omniprésence de l'eau dans le quotidien des habitants de Sept-Îles se traduit par la présence de plusieurs lacs, bien sûr d'une source d'eau potable et aussi de l'immense baie des Sept-Îles que tout le monde connaît assez bien, surtout depuis que nous avons vu la plate-forme à la télévision dernièrement.

1855 Ces eaux sont utilisées au maximum autant pour le loisir que pour l'industrie. Leur grande quantité laisse croire que leur pérennité est assurée pour toujours. Certains croient aussi qu'il sera possible de vendre cette ressource tant il y en a en quantité et tant elle est de qualité. L'eau est perçue comme inépuisable tout comme l'étaient les stocks de morue et de bois.

1860 Déjà des indices nous laissent croire que la ressource eau est aussi fragile que les autres éléments de notre écosystème terrestre. Étant donné l'importance primordiale de l'eau dans notre vie, il est urgent que le Québec se dote d'une politique de gestion de l'eau afin d'en assurer la pérennité et la conservation de sa qualité.

1865 Alors je laisse la parole à Isabelle, qui va vous donner l'argumentation et moi, je vous donnerai les recommandations.

**PAR Mme ISABELLE CALDERON:**

1870 À Sept-Îles, la problématique de contamination des eaux souterraines est présente à plusieurs niveaux; quoique cette problématique soit observée à divers degrés de contamination et que pour certains cas, elle est en voie de réhabilitation, les eaux souterraines demeurent une préoccupation pour plusieurs citoyens et citoyennes.

1875 Dans le deuxième paragraphe, j'apporte la particularité du problème du district de la Rive, je le relirai pas étant donné qu'il y a déjà eu une présentation à ce sujet. Par contre, j'aimerais corriger un fait que nous avons apporté à la septième ligne qui dit que la municipalité a autorisé la construction sur des terrains trop petits, c'est faux, c'est pas la municipalité qui les a autorisés, ils se sont construits là sans autorisation.

1880 Bien que la municipalité essaie de résoudre ces problèmes, les solutions ne sont souvent que palliatives. C'est pourquoi il importe que des lois existent pour éviter des dégâts irrémédiables. Nous avons pris connaissance du projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines qui existe depuis 1996. Ces lignes directrices nous préoccupent.

1885 Ainsi, le premier énoncé dans cette loi indique qu'il faut:

"Pévenir toute fuite ou perte de contaminants vers les eaux souterraines susceptibles d'empêcher leur utilisation."

1890 Cette première ligne directrice qui donne le ton au reste du projet de politique comporte à

	notre avis des lacunes. Premièrement parce que toute l'idée de cette prévention de contamination des eaux souterraines est basée uniquement sur l'utilisation pour la consommation directe et à court terme.
1895	Oui, c'est d'une importance primordiale de veiller à ce que l'eau de consommation provenant de nappes phréatiques demeure de bonne qualité mais qu'est ce qu'on fait du rôle des eaux souterraines dans le maintien de la santé des écosystèmes aquatiques. Ce n'est pas parce que nous ne consommons pas une eau que nous pouvons pour autant la polluer. Cette eau est en mouvement perpétuel, elle n'est pas confinée à un réceptacle hermétique et, peu importe où elle soit, un jour où l'autre elle peut se retrouver dans notre verre.
1900	Pour ces raisons nous croyons que la politique de protection et de conservation des eaux souterraines devrait, justement, être axée sur la conservation de la ressource. On devrait prévenir toute contamination des eaux souterraines et non seulement celle qui est susceptible d'empêcher sa consommation.
1905	Dans le même projet de loi sur la protection et la conservation des eaux souterraines, une ligne directrice s'applique aux industries. Par contre, cette loi de suivi préventif obligatoire s'applique uniquement aux industries implantées depuis 1996.
1910	Nous croyons que la politique devrait s'appliquer non seulement aux nouvelles activités industrielles présentant des risques de contamination pour les eaux souterraines mais à toute activité susceptible de polluer présente sur le territoire même avant 1996.
1915	Le projet de politique veut remettre entre les mains des municipalités la gestion des eaux souterraines. Étant donné que le développement économique des municipalités et la bonne gestion des eaux souterraines peuvent mener à des conflits d'intérêts, nous croyons que l'application des lois régissant la protection et la conservation des eaux souterraines devrait rester entre les mains des instances gouvernementales.
1920	Quant à la pérennité de la ressource eau souterraine, nous connaissons si peu son état qu'il est impossible d'en faire une gestion adéquate. Il ne faut pas attendre des situations alarmantes pour se doter de cartes hydrogéologiques.
1925	Les utilisateurs des municipalités, les industries de cette ressource devraient être tenus d'acquérir les connaissances de leur aquifère afin de pouvoir en évaluer l'utilisation à long terme. L'analyse de l'eau devrait être obligatoire pour tout ouvrage de captage; de plus, il faudrait éviter tout développement près d'un aquifère de qualité.
1930	Finalement, le statut juridique actuel de l'eau souterraine est inadéquat. Tout le monde en a le droit d'usage mais personne n'a l'obligation de veiller à sa conservation.
1935	<b>PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:</b>

- Alors ce que nous recommandons concernant le projet politique :
- Modifier la politique de protection et de conservation des eaux souterraines de façon à prévenir toute contamination peu importe le classement de ces eaux;
- 1940 Concernant les conflits d'intérêts en guise de gestion de l'eau: que l'application de la loi soit sous la responsabilité du gouvernement.
- 1945 Concernant les dangers de contamination: exiger le suivi préventif à l'ensemble des industries en opération sur le territoire ainsi qu'à toutes activités présentant des risques de contamination des eaux souterraines. Exiger que soit trouvée la source de contamination des eaux souterraines lorsqu'il y en a.
- 1950 Concernant la pérennité des eaux souterraines que le Québec se dote d'une carte hydrogéologique afin de mieux gérer la ressource. Que le Québec établisse un statut juridique à la ressource d'eau.
- PAR Mme ISABELLE CALDERON:**
- 1955 La Ville de Sept-Îles soutient nombre d'activités industrielles qui ont une influence sur la qualité des eaux de surface. Sachant que les eaux de surface se retrouvent éventuellement confondues dans les eaux souterraines, la même politique de prévention de la contamination devrait s'appliquer pour la conservation de la qualité des eaux de surface.
- 1960 Les normes régissant les produits dangereux et polluants devraient être révisées régulièrement dans le but de prévenir l'apparition de problématiques environnementales.
- 1965 L'exploitation des tourbières est également une industrie présente à Sept-Îles . Les règles régissant ce type d'exploitation ne tiennent pas compte de l'impact de cette activité sur la qualité des eaux et la conservation des habitats. De plus, les permis sont émis par le ministère de Ressources naturelles sans exiger l'approbation du ministère de l'Environnement . Le suivi sur la destruction de ces habitats est absent.
- 1970 Les marais, les berges, les habitats riverains sont également au nombre d'écosystèmes aquatiques qui sont modifiés voire même détruits par les développements domiciliaires, l'exploitation forestière et minière, les centrales hydroélectriques ainsi que par la pratique, dans le non-respect de l'environnement, d'activités nautiques.
- 1975 Même si différentes politiques existent déjà concernant la protection des habitats et que le règlement sur la protection des habitats faunique stipule "l'interdiction de faire dans un habitat faunique toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par l'habitat", il y a un grand nombre de dérogations qui font que ce règlement ne s'applique pas très souvent.

- 1980 De plus, les connaissances sur les écosystèmes aquatiques sont peu nombreuses. On connaît mal leur rôle, leur richesse et la place qu'ils occupent sur le territoire québécois. Nous savons seulement que nombre d'espèces animales normalement retrouvées dans ces habitats sont menacées d'extinction.
- 1985 La Corporation de protection de l'environnement s'inquiète de voir ces habitats exploités, asséchés, enrochés, remblayés sans se préoccuper de leur disparition. Nous souhaitons que les schémas d'aménagement des municipalités tiennent compte de la présence d'habitats aquatiques sur leur territoire et favorisent leur conservation.
- 1990 En ce qui concerne l'érosion des berges plus particulièrement, nous croyons qu'une bonne connaissance du phénomène est nécessaire pour orienter les schémas d'aménagement. Là où le problème touche à des structures déjà en place nous croyons que l'utilisation de techniques d'intervention douces, avec la collaboration des citoyens affectés, est à recommander.
- 1995
- PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**
- Alors les recommandations :
- 2000 Concernant les risques de contamination des eaux de surface: Prévenir toute fuite ou perte de contaminants vers les eaux de surface; suivre de près les produits utilisés en industrie et les sous-produits créés afin de prévenir leurs effets néfastes;
- 2005 Concernant les habitats humides et aquatiques: Développer une meilleure cohérence entre ministères dans le but d'avoir un suivi environnemental sur les opérations d'exploitation des ressources. Allouer des argents pour approfondir les connaissances sur les écosystèmes aquatiques afin d'en assurer une meilleure gestion. Ne pas prendre à la légère la destruction des habitats aquatiques et s'assurer du maintien de l'équilibre du milieu. Réglementer les schémas d'aménagement dans le but de protéger les habitats aquatiques.
- 2010 Concernant l'érosion des berges: Approfondir les connaissances sur ce phénomène. Exiger que les municipalités développent leur schéma d'aménagement en tenant compte du phénomène d'érosion des berges
- 2015
- PAR Mme ISABELLE CALDERON:**
- Les infrastructures municipales et la gestion des services. La problématique des trihalométhanes dans l'eau de consommation de Sept-Îles date de plus de dix (10) ans. Ceci est dû à la grande quantité de matières organiques présentes dans l'eau insuffisamment filtrée et l'addition de chlore pour la rendre potable. Plusieurs villes ou municipalités au Québec ont ce problème.
- De plus la contamination des sources d'eau potable, est également présente due aux

- 2025      différentes activités pratiquées sur les lacs et autours de ceux-ci. Étant donné que la qualité de l'eau potable est directement reliée à la santé de la population nous croyons que la qualité de la source doit être préservée. Ainsi, toute activité présentant un risque de contamination de la source d'eau potable devrait faire l'objet d'un suivi très strict, voire même être prohibée.
- 2030      Les réseaux d'approvisionnement en eau potable sont habituellement difficiles à gérer, vu leur longueur et la qualité du terrain où ils sont enfouis. Nous sommes préoccupés par les possibilités d'infiltration et la propreté des tuyaux. Une grande quantité de produits chimiques doit être intégrée à l'eau afin d'en assurer la qualité. Aussi, ces produits chimiques se retrouvent dans l'environnement.
- 2035      **PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**
- 2040      En recommandation concernant les responsabilités d'une municipalité : Exiger que les municipalités soient transparentes à l'égard de leur citoyens concernant les problèmes de contamination de l'eau potable; exiger que les municipalités fournissent une eau de qualité à leur résidents permanents;
- 2045      Concernant les dangers de contamination des sources d'eau potable: Suivre de près les activités pratiquées à proximité de la source.
- 2050      Concernant la présence de trihalométhanes dans l'eau de consommation : Ajuster la norme québécoise, qui est actuellement fixée à trois cent cinquante (350) microgrammes par litre, à celles du Canada et des États-unis qui est de 100 microgrammes par litre.
- 2055      Concernant la présence de trihalométhanes dans l'eau de consommation, on rejoint le Conseil régional en disant qu'elle doit rejoindre celle du Canada et des États-Unis, qui est fixée à cent (100) microgrammes par litre.
- 2060      **PAR Mme ISABELLE CALDERON:**
- 2065      Jusqu'à maintenant nous n'avons pas mentionné la nécessité d'octroyer à certaines rivières un statut de protection. C'est le cas de la rivière Moisie qui abrite un habitat de renommée internationale pour le saumon.
- 2065      Afin d'assurer l'intégrité des richesses de telles rivières, nous croyons que la gestion de l'eau par bassin versant s'avère adéquate et nécessaire. Aussi, nous sommes préoccupés par le fait que le dossier de la classification des rivières au Québec n'a pas avancé.
- 2065      Nous croyons que les Conseils régionaux de l'environnement seraient des organismes crédibles pour réaliser ce mandat.
- 2065      Nous avons également des préoccupations concernant la vente de l'eau. Nous croyons que l'exploitation de la ressource à des fins commerciales ne devrait pas être effectuée avant

de connaître tous les aspects de sa qualité, sa quantité, son renouvellement, ainsi que nos besoins futurs.

2070

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

Recommandations générales!

2075

Concernant la protection intégrale de certains cours d'eau: Développer le principe de gestion des eaux par bassin versant.

Concernant la vente de l'eau: Posséder l'ensemble des connaissances nécessaires à l'exploitation commerciale de l'eau avant d'en autoriser la vente.

2080

Concernant la classification des rivières: Définir le plus tôt possible le rôle de chaque rivière dans le développement du Québec.

2085

L'eau, qu'elle se retrouve en surface, dans les nuages ou sous la terre, véhicule la qualité de notre environnement. Nous la consommons, elle est à la base de toute chaîne alimentaire et si nous n'assurons pas sa pérennité et sa qualité c'est nous et les générations futures qui en souffriront

2090

L'établissement, et surtout l'application d'une politique de gestion de l'eau engendrera des coûts importants mais ce n'est rien comparé à ce que coûterait la disparition d'une ressource qui nécessite jusqu'à maintenant peu ou pas de traitement pour assurer la vie.

2095

La Corporation de protection de l'environnement remercie sincèrement la Commission du Bureau des audiences publiques qui lui donne l'opportunité de donner son opinion sur une aussi grande question qu'est la gestion de l'eau au Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors merci mesdames.

2100

Votre mémoire me semble essentiellement centré sur l'idée de la prévention, finalement c'est ça qui me semble être votre préoccupation de base.

2105

Évidemment, vous êtes dans un milieu, qui peut-être, a connu une histoire plus difficile, compte tenu des contaminations dans certaines choses.

2110

Dans votre argumentation sur l'eau souterraine, vous référiez à la version 96 de la politique sur l'eau souterraine. Il y en a une version un petit peu plus tardive, il y en a une version 97, qui est peut-être légèrement différente sur certains points, donc qui va dans le sens de ce que vous souhaitez, dans le sens d'affirmer par exemple le principe de prévoyance, et qui donne un début de réponse par rapport aux situations que vous évoquez sur des industries implantées après 96 ou avant 96.

2115 C'est souvent une affaire assez complexe, quand on met un règlement en place, son effet rétroactif représente des défis juridiques fort complexes, c'est pour ça que – parce qu'on n'a pas beaucoup de capacité de faire des règlements rétroactifs, voyez-vous, c'est pour ça que les gens hésitent de nager là-dedans.

2120 Comme beaucoup d'autres, vous demandez une carte hydrographique du milieu, hydrogéologique, vous demandez des connaissances; il semble bien que là, vous rejoignez à peu près tout le monde qui est venu nous voir en disant,: au fond, comment on peut gérer une ressource qu'on ne connaît pas, et ce dont on a besoin d'abord, c'est d'établir la connaissance et de nous fournir ces cartes hydrogéologiques.

2125 C'est une chose qui vous semble aussi indispensable dans le coin, est-ce que ce niveau de connaissances dans lequel on est vous semble gravement déficient pour la Côte-Nord, ici?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

2130 Si on se réfère à Sept-Îles , oui. Prenons juste comme exemple, le site de l'enfouissement sanitaire est installé à un endroit où on ne sait pas où l'eau se dirige; on a des idées, mais on sait pas so ça s'en va vers la mer, normalement ça devrait être ça. Maintenant, si on s'arrête à ça, on se dit, si jamais l'eau s'en va vers le secteur de la Rive ou s'en vient vers la ville de Sept-Îles, on le sait pas, alors voyez-vous, c'est une lacune.

2135 On installe un site d'enfouissement, on ne sait pas où l'eau se dirige, et on ne sait pas quelle sera sa contamination.

2140 La dernière fois qu'on a eu des audiences publiques, c'était sur la gestion des matières résiduelles, et à ce moment-là, on avait dit, il y a aucun problème, il n'y a pas de contamination dans les eaux de résurgences autour du site d'enfouissement. Maintenant, on doit décontaminer ces eaux-là.

2145 Donc si, à ce moment-là, on avait déjà prévenu, on avait su, on n'aurait pas – on aurait eu bien sûr à le faire pareil, parce qu'on n'a pas prévenu de ne pas les contaminer, mais encore là, on sait pas où elle se dirige.

Alors c'est ça, ce qui est nécessaire, il faut savoir où l'eau se dirige, combien on en a et c'est quoi sa qualité.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2150 Est-ce que l'alimentation en eau potable, à partir de la nappe souterraine, est importante dans la région proche de Sept-Îles?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

2155

Je comprends mal votre question, monsieur Beauchamp.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2160 L'alimentation en eau potable depuis l'eau souterraine, est-ce que c'est un phénomène important dans la région de Sept-Îles?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

2165 Actuellement, sur le territoire même de Sept-Îles, je m'en tiens seulement au territoire, il reste le secteur de la Rive qui n'a pas été relié aux services d'aqueduc de la Ville de Sept-Îles; à ma connaissance, je vous dis bien.

2170 Parce que tout le secteur du Canton Arnaud a été relié quand on a apporté l'eau au secteur de Pointe-Noire pour l'Aluminerie Alouette et pour le secteur de Clarke, où on prenait l'eau dans la rivière, maintenant c'est alimenté par la Ville, par l'aqueduc de Sept-Îles.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2175 Évidemment, dans votre mémoire, vous argumentez comme le fait que c'est pas uniquement à partir d'une perspective d'alimentation qu'il faut penser, mais aussi de protection intégrale du milieu; ça, c'est votre argument fort.

**PAR Mme ISABELLE CALDERON:**

2180 C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2185 Monsieur Genest.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

2190 Vous avez fait une analyse assez poussée et intéressante, je vous félicite, du projet sur les eaux souterraines, du projet de politique sur les eaux souterraines.

2195 Vous avez mentionné un point qui nous a à quelques reprises été mentionné, à savoir que toute nappe ou tout aquifère mérite d'être protégé en lui-même, quel que soit l'usage actuel ou l'usage envisagé, et ça rejoint certains documents d'orientation comme le document "Sauvons la planète", qui demande que l'environnement soit protégé pour lui-même et non pas pour des usages ou des considérations plus prosaïques.

Je voudrais que vous m'expliquiez un petit peu de quelle façon la municipalité serait en conflit d'intérêts? Vous mentionnez qu'êtant donné que les municipalisés ont des

2200 préoccupations de développement économique, que ces préoccupations de développement économique là seraient en conflit d'intérêts avec la bonne gestion des eaux souterraines.

2205 Est-ce que c'est un principe que vous voulez général ou bien si à certaines conditions ou avec certaines précautions, les municipalités pourraient gérer les eaux souterraines, étant donné que les municipalités sont des structures publiques où il y a une certaine exigence de transparence, il y a des séances du Conseil, il y a des élus.

2210 Est-ce que certaines conditions pourraient garantir la bonne gestion, comme vous dites, des eaux souterraines ou si de toute façon dans votre esprit, les municipalités sont toujours en conflit d'intérêts et c'est pas possible de leur donner de responsabilités à cet égard-là?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

2215 On pourrait en faire une grande discussion, je pense qu'on aurait plusieurs heures à pouvoir en jaser. Mais pourquoi on a mis cette recommandation-là, on a pris cette argumentation-là, c'est que quand on parle d'économie, je pense qu'on n'a pas à se le cacher, quand on parle d'économie, souvent ça va être l'économie qui va embarquer sur les questions environnementales.

2220 On va être prêt à sacrifier que ce soit des écosystèmes, on va sacrifier bien des choses pour le développement économique. Le développement économique est important, ça je le nie pas, mais quand il s'agira de savoir c'est quoi, qu'est-ce qu'on protège, quelle décision on aura à prendre, à moins que la gestion qui serait faite par les municipalités soit encadrée avec des lois très très fermes, je pense qu'on aurait une petite tendance à aller vers l'économie sans protéger au maximum l'environnement, et puis protéger l'eau comme telle.

2230 Sauf qu'il faut quand même se rappeler qu'aujourd'hui, il y a des technologies qui permettent d'utiliser l'eau et d'être sur un territoire sans la contaminer au point qu'elle soit irrécupérable. Nous l'avons vu dans l'implantation de grandes entreprises, où ils avaient les moyens justement de pouvoir s'assurer d'une bonne qualité de leur eau de surface autant que des eaux souterraines.

2235 Mais quand on arrive avec des petites entreprises, qui ont moins de moyens, là on a une tendance à peut-être laisser aller, bon, c'est de la création d'emplois, bien c'est pas juste pour ce petit coin-là ou encore on va entendre une expression en tout cas à mon sens qui est bien plate, c'est un trou d'eau, on va le remplir, pas d'importance.

2240 Même si pour nous autres, environmentalistes, c'est un écosystème, il y a de la vie dans ce trou d'eau-là!

Alors voyez-vous, là, ça dépend toujours des personnes qui ont à faire, à gérer au niveau municipal ou un territoire.

2245 Ça fait que si on n'est pas bien encadré, par des lois bien strictes, j'aurais des craintes, moi, quant à ce qu'on pourrait faire d'un territoire ou encore de la préservation d'une source, ou d'un aquifère, ou encore d'un lac.

2250 Je regarde juste le lac Rapide, à Sept-Îles, c'est la source d'eau potable de la ville et actuellement, il y a des bases d'hydravions, je dis bien des bases, je parle pas d'une, il y a d'autres activités avec des bateaux, avec des embarcations motorisées, il y a une base de plein air.

2255 Je vous dis pas qu'ils contaminent énormément, mais il y a une source de contamination possible par ces activités-là.

2260 Alors aujourd'hui, on demanderait à la Ville de Sept-Îles d'arrêter toute activité sur cette source-là, bien je pense que ce serait très difficile, on n'y arriverait pas. Et vous avez les droits que vous avez parlé tantôt, pas droits acquis, mais des lois qui sont rétroactives, ça suffit plus, c'est très difficile à gérer aussi.

2265 Donc on pense que ce serait plus facile si c'était, ce serait géré par le gouvernement, et quand on parle du gouvernement, bien sûr, c'est par un ministère, que ce soit le ministère de l'Environnement ou autres moyens.

2265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Gallichan.

2270 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

Je suis comme vous hier soir, j'avais une sous-question qui m'est arrivée, et je l'ai oubliée.

2275 Bon, je vais aller à la question que je voulais vous poser, je voudrais une précision sur le changement de statut que vous souhaitez, vous dites :

"Que le Québec établisse un statut juridique à la ressource eau souterraine."

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

2280 J'espère que le terme est bon, là. Ce que nous voulions dire, qu'on décide c'était quoi l'eau au Québec. Est-ce que c'est une ressource qui est pour tout le Québec, est-ce qu'elle appartient au Québec, est-ce qu'elle appartient au propriétaire où l'eau passe en dessous, à qui appartient l'eau, qu'on lui donne vraiment un statut.

2285 Parce qu'aujourd'hui, une chose qu'on a trouvé très spéciale et assez grave, c'est que si vous avez un propriétaire, son eau souterraine est contaminée par l'autre, le propriétaire d'à

côté, eh bien, ce propriétaire-là doit faire la preuve que la contamination vient de l'autre, tandis que ça devrait être le contraire, il devrait prouver qu'il ne contamine pas.

2290        Alors voyez-vous, là, il n'y a rien de clair, il n'y a rien de précis dans le statut juridique de l'eau.

2295        Je vous dis, on a utilisé ce terme parce qu'on en avait pas d'autres à l'esprit, mais c'est beaucoup plus.

2300        Et puis c'est aussi savoir, il n'y a pas de loi qui encadre vraiment toute la gestion de l'eau, j'imagine que c'est la raison pourquoi on a un mémoire à vous déposer aujourd'hui et que vous êtes là aujourd'hui, mais ce se serait important.

2305        Et que cette ressource-là, et ça on l'a pas inclus dans notre mémoire, mais on en a discuté, que cette ressource-là soit un bien collectif qui peut permettre d'avoir des redevances, comme on le fait pour les mines, on le fait pour la forêt, on le fait pour les pêches aussi.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

2310        Bien, vous avez répondu à la question, à la sous-question que je voulais vous poser.

2315        Entre temps, l'autre m'est revenue! Est-ce que vous pensez que l'établissement d'un système de gestion intégré par bassin versant pourrait être une solution à cette crainte du conflit d'intérêts?

2320        Si une municipalité ou une MRC fait finalement partie d'une espèce de table de concertation qui prend des décisions sur l'ensemble d'un bassin versant, donc touchant les localités, les municipalités le long d'un cours d'eau ou autour d'un plan d'eau dans le cadre d'un lac, est-ce que ça pourrait apporter une solution ou un apaisement aux craintes que vous nous avez décrites?

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

2325        Je vous dirais que si je vous parlais de Québec, probablement je vous dirais oui tout de suite. Mais ici, c'est pas la même chose.

Ici, les bassins versants, vous n'avez pas plusieurs villages ou plusieurs petites localités, ou plusieurs résidents; vous avez des municipalités, des villes le long du Saint-Laurent, et l'eau arrive du nord et coule vers le sud.

2330 Bien sûr qu'il y a de la contamination qui arrive de Fermont, et qui peut arriver dans la rivière Moisie; il y a une dizaine d'années, on l'a vu, ça.

2335 Mais jusqu'à quel point on serait capable d'avoir ça sur la Côte-Nord, de la gestion par bassin, je ne le sais pas; ce serait difficile de vous dire qu'on ferait une façon de gérer mur à mur pour Québec, là.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

2340 C'est un point assez intéressant que vous nous faites, enfin, me faites remarquer, je ne veux pas parler pour mes deux (2) collègues, que la configuration, l'établissement littoral apporte une dimension à laquelle il faut songer de façon très pointue.

**PAR Mme ISABELLE CALDERON:**

2345 J'aimerais aussi ajouter que le fait de gérer par bassin versant, ça exclut les eaux souterraines, et que les conflits d'intérêts peuvent aussi des fois affecter les eaux souterraines.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

2350 Bien, il y en a qui nous ont dit que ça pourrait intégrer les deux (2).

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Beaucoup de gens nous ont dit qu'il faudrait que ça intègre les deux (2).

2355 **PAR Mme ISABELLE CALDERON:**

À ce moment-là, il faudrait avoir plus de connaissances pour connaître les bassins versants des eaux souterraines; on n'en est pas rendu là.

2360 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2365 Ça va? Merci beaucoup.

2370 On voit que vous êtes des sceptiques de la gestion municipale sans regard plus large, c'est intéressant de voir les différents points de vue, c'est vraiment très très diversifié, où certains viennent nous dire, si vous venez en région, il faut respecter toutes les structures régionales, et d'autres qui disent au contraire, il faut garder une série de fonctions centrales et des fonctions de surveillance et de contrôle qui sont fort importantes.

2375

Probablement que les expériences sont diverses.

2380

**PAR Mme CLAUDETTE VILLENEUVE:**

Si vous me permettez de rajouter, monsieur Beauchamp, je pense que les tendances sont quand même positives, on s'en va vers, je dirais, des dirigeants qui sont plus sensibilisés, et on est à même de le savoir en étant à divers niveaux, autant au CRD qu'au Conseil régional de l'environnement, dans les comités ZIP, où se retrouvent justement des élus et des dirigeants municipaux.

2385

Donc je pense qu'on est dans la bonne voie quand même.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2390

Alors je pense qu'on a bien mérité une petite pause santé de quinze (15) minutes, et on se retrouve après avec le Comité ZIP de la Côte-Nord du golfe.

2395

**SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

**REPRISE DE LA SÉANCE  
DROIT DE RECTIFICATION  
COMITÉ DES CITOYENS DU DISTRICT DE LA RIVE INC.**

2400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2405

Alors, juste une petite mise au point, donc droit de rectification parce que monsieur Delagrange doit partir avant la fin, il m'a demandé de faire une petite rectification sur un mémoire qui a été présenté où on parle du secteur des Plages.

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

2410

C'est tout à fait ça. Je vous dirais que d'emblée, on applaudit à toutes les recommandations du mémoire.

2415

J'attire votre attention sur le deuxième paragraphe, qui a fait l'objet d'une petite correction au tout début, où dans le deuxième paragraphe, qui commence par "La contamination des eaux souterraines", il y avait une phrase qui disait :

2420

"Cette problématique découle de constructions autorisées par la municipalité sur des terrains trop petits et souvent avec une nappe phréatique trop près de la surface."

2425

Et lors de la présentation, on a corrigé ça pour dire, c'est pas vrai, d'après l'information qu'ils avaient eue, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec les personnes, c'est de l'information qu'elles avaient eue de dernière minute à l'effet que c'était pas vrai, les gens s'étaient établis là parce qu'ils le voulaient bien, et qu'il n'y avait jamais eu de permis de construction.

2430

J'attirerai votre attention, dans le mémoire du Comité de citoyens, aux pages 18 et 19, où nous faisons justement la démonstration devant le commissaire Vachon que – d'abord rappelons que la Ville de Sept-Îles, depuis 83, comme toutes les municipalités du Québec, est tenue d'appliquer le règlement Q2-R8, elle a donc une responsabilité à cet égard.

2435

Et d'autre part, nous avons inventorié, et non pas depuis 83, mais seulement depuis 87, à ces pages-là, une trentaine de permis de construction qui ont été émis par la Ville de Sept-Îles, sur des terrains de moins de quatre mille (4000) mètres carrés.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2440

Et ces permis de construction autorisaient en même temps le système d'évacuation?

**PAR M. JACQUES DELAGRAVE :**

Oui, oui, puisque c'est la ville qui autorise depuis 83, elle a la responsabilité de voir.

Alors je voulais corriger cette chose-là devant la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2445

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES (SUITE)**  
**COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE**

2450

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors donc, le Comité ZIP Côte-Nord du golfe, s'il vous plaît.

2455

**PAR M. MARC OTIS :**

Marc Otis, Comité ZIP Côte-Nord; monsieur Romuald Gallant, conseiller municipal à Aguanish et aussi trésorier du Comité ZIP Côte-Nord.

2460

On avait monsieur Jean-Éric Turcotte avec nous, mais il a dû partir, problème de gardienne, c'est la vie!.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2465

Alors monsieur Otis, on vous écoute.

**PAR M. MARC OTIS :**

2470

Oui, nous allons faire un court résumé du mémoire, mais ce qui est intéressant aussi, c'est de voir le cheminement du mémoire, puisque lorsqu'on a décidé de faire un mémoire, on a décidé de cibler vraiment sur une très petite partie, qui était le traitement des eaux usées et les eaux potables sur la Côte-Nord, principalement sur la Basse-Côte-Nord.

2475

Le problème était assez criant, on s'est dit qu'il fallait concentrer nos efforts juste dans un endroit, ça valait vraiment la peine, puisque tous les autres organismes avaient fait un travail circonscrivant finalement l'action. Alors nous, on voulait simplement faire ça.

2480

Lorsqu'on a présenté notre idée aux différentes municipalités sur la Basse-Côte-Nord, on a reçu comme réponse un bâillement, ça intéresse personne. Le BAPE, c'est qui? Alors ça, c'est les municipalités anglophones, alors les nouvelles, ça passe pas bien, et on s'est retrouvé finalement avec à peu près pas d'intérêt.

C'est à ce moment-là qu'on s'est reviré de bord, on a dit, bon, on va prendre un consultant qui va faire une recherche, lui va pouvoir nous dire une piste qu'après on va

2485 soumettre aux municipalités. Alors on a fait le travail, notre consultant a fait le travail, la recherche se trouve ici, et nous l'avons présentée à toutes les municipalités, soit Blanc-Sablon, Saint-Augustin, Gros-Mécatina, municipalité de Côte-Nord du Golfe qui rentrent sept (7) villages, si je me trompe pas, Natashquan et Aguanish. Et nous avons attendu d'avoir le résultat de toutes les municipalités avant de vous envoyer le rapport.

2490 La réponse a été très intéressante, tout le monde a dit que, bon "we hit the nail", on savait ce qu'on avait à faire. Tellement que le maire de Saint-Augustin, monsieur Camil Fecquet, qui attend une subvention de sept millions (7 M \$) pour faire ses égouts, m'a dit, "Please, Marc, don't trust the boat!"

2495 Alors on sait que ce qu'on parle ici, c'est une image assez précise de la population. On l'a délibérément fait de façon à ce qu'il soit court, qu'il amène les choses assez précises.

2500 Monsieur Gallant, ici, que j'ai rencontré, est venu parce que comme on a fait le mémoire, on l'a fait vraiment centré sur la Basse-Côte-Nord, là où on pensait qu'il y avait le plus de problèmes, et monsieur Gallant étant de la Minganie, mais à la fin de la Minganie, c'est-à-dire Natashquan-Aguanish, on n'avait pas vu la problématique exactement, et monsieur Gallant a décidé de venir vous apporter quelques précisions au mémoire. Il est parti ce matin à quatre heures (4 h) d'Aguanish, il faut le faire, et pour vous apporter ses précisions.

2505 Donc je vais, comme vous avez lu le mémoire, je vais tout simplement donné deux (2) extraits du mémoire qui, je pense, sont assez significatifs, et qui donnent le ton un peu sur ce que vivent les gens de la Basse Côte-Nord.

2510 Vous pouvez voir, au traitement des eaux usées, page 7 :

2515 " La situation. des citoyens des villages non desservis par un réseau d'égout dans ce secteur est plus grave que celle de la Minganie – mais monsieur Gallant va nous corriger ça -au niveau des eaux usées", c'est du moins ce que reconnaît la Direction régionale du ministère de l'Environnement du Québec dans son portrait régional de l'eau produit récemment, avril 1999. La situation est générée par plusieurs facteurs: le type de sol, l'omniprésence des affleurements rocheux, l'isolation du milieu qui est un frein au traitement des eaux usées notamment et à l'évacuation des boues de fosses septiques, le peu de dérivés potentiels pour la valorisation de ces boues et l'impossibilité de contrôler adéquatement tous les systèmes d'évacuation des eaux usées.

2525 "De plus, ces petites municipalités, pour la plupart isolées les unes des autres, sans grandes possibilités de partage de services, sont peu populeuses et donc ne disposent que de peu de ressources financières et techniques pour faire face à ce type de problème. Elles sont presque entièrement dépendantes des volontés gouvernementales pour remédier à leur situation.

"De plus, le coût des installations septiques décuplé par le transport et le coût des services spécialisés souvent trop rares, associés à un contrôle parfois inadéquat. fait en sorte

2530 que certains citoyens peuvent être tentés de préserver en place des installations non conformes."

Et c'est le cas dans plusieurs villages.

2535 L'autre extrait, qui est à la page 11, soit le traitement de l'eau de consommation :

2540 "Certaines municipalités – deuxième paragraphe – certaines municipalités de la Basse-Côte-Nord ont enregistré des avis d'ébullition et ce sur des périodes de plus de deux (2) ans par la Direction régionale du ministère de l'Environnement, 1999. Parmi les cas les plus significatifs soulignons: Saint-Augustin, sept cent trente (730) jours en avis d'ébullition; Tête-à-la-Baleine, sept cent quinze (715) jours; Ayhner Sound, trois cent quarante-sept (347) jours; et Harrington Harbour, deux cent quatre-vingt-douze (292) jours. Les municipalités de Kegaska, la Romaine et Blanc-Sablon ont également vécu des situations similaires, quoique moins longues toujours par Régie régionale de la Santé et des Services sociaux, 1978. D'ailleurs, la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord notait dans son Portrait de l'eau de consommation sur la Côte-Nord paru en 1997, que "certains réseaux de la Basse-Côte-Nord présentent un indice de risques microbiologiques élevé" ce qui constitue un risque pour la santé. Outre des pH faibles, parfois sous la limite de la recommandation canadienne de six virgule cinq (6,5), la présence d'importantes quantités de matières organiques en suspension, qui influence la turbidité de l'eau, est souvent mentionnée. Parmi les paramètres physicochimiques mesurés qui dépassaient les seuils normatifs de qualité on note la turbidité, le plomb, le pH, le fluorure et même des hydrocarbures "

2555 Vous pourrez demander au ministère de l'Environnement qui sont responsables du traitement des eaux usées et des prélèvements des précisions là-dessus, ils vont sûrement vous en apporter des très intéressantes.

2560 Et pour ce qui est de gens qui sont là-bas, il y a un espèce d'environnement qui fait que les gens sont un peu là, ils attendent un peu après le gouvernement, ne croient pas beaucoup que les choses peuvent changer, et c'est un peu le plus qu'on peut rajouter là-dessus, c'est qu'ils sont trop loin, trop éloignés; quand il y a un problème, ou une gestion ou une politique qui se fait, habituellement elle arrête à la Minganie, elle ne se rend jamais sur la Basse-Côte-Nord.

2565 C'est un problème que, si vous aviez à faire une gestion de l'eau, je conseillerais très fortement de dire que toute politique de l'eau doit être étendue jusqu'à la limite Blanc-Sablon, de la Côte-Nord, s'assurer que ces gens-là ont le même traitement que tous les autres.

2570 Je laisserai la parole à monsieur Romuald Gallant, qui va nous donner des précisions en rapport à la Minganie, sur ce rapport.

**PAR M. ROMUALD GALLANT :**

2575 Bonjour. D'abord, mon intervention aura deux (2) orientations différentes un peu. Connaissant les villages de la Basse-Côte-Nord pour y avoir travaillé, passé à maintes et maintes reprises, je dois vous dire que le document de la Commission reflète très bien la situation critique de nos villages de la Basse-Côte-Nord.

2580 Connaissant les villages de la Basse Côte-Nord pour y avoir travaillé, passé à maintes et maintes reprises, je dois vous dire que le document de la Commission réflète très bien la situation critique de nos villages de la Basse-Côte-Nord.

2585 D'ailleurs, le document en question a fait l'objet, comme monsieur Otis l'a mentionné, d'études et d'analyses de la part des différentes communautés impliquées, ça a fait l'unanimité à ce document.

2590 Ma deuxième orientation au niveau de mon intervention va être plus, bon moi, j'habite à Aquanish, c'est l'avant dernier village de la Minganie, c'est aux portes de la Basse-Côte-Nord. À la lecture du mémoire, j'ai réagi très rapidement en constatant que les villages de la Minganie pourraient être exclus de recommandations concernant le traitement des eaux usées.

2595 Et je me réfère à la page 10 du mémoire, au niveau des recommandations, lorsqu'on dit :  
“Soutenir financièrement les municipalités peu populeuses de régions éloignées, non desservies par la route afin que celles-ci puissent se doter d'un réseau d'égout et de traitement des eaux répondant aux normes environnementales.”

2600 Malheureusement, ça fait deux (2) ans qu'on est relié par la route, donc on se croirait exclus de cette recommandation-là.

2605 Je dois vous dire à ce moment-ci que sur le territoire de la Minganie, à ma connaissance, certains villages ne sont toujours pas pourvus de réseaux d'égout adéquats, et je nomme par le fait même mon village, Aguanish, Natashquan, et d'autres villages aussi dans la Minganie.

2610 À Aguanish, entre autres, plusieurs citoyens déversent encore leurs eaux usées directement dans la rivière Aguanish, une rivière qui est une rivière à saumon à potentiel fragile, je dirais, donc à long terme, on risque de nuire peut-être à cette rivière à saumon là.

2615 La plupart des gens utilisent ce que nous appelons dans notre région un puisard , c'est à ciel ouvert bien souvent, et avec les années, encore là, nous allons polluer non seulement la rivière, mais aussi la nappe phréatique, qui est très très proche de la surface.

2620 Quelques citoyens qui sont un peu plus à l'aise financièrement ont résolu le problème en s'installant des fosses septiques avec champ d'épuration qui répond aux normes. Cependant, il leur en coûte entre deux cent cinquante dollars (250 \$) et trois cent cinquante dollars (350 \$) pour faire vider ces fosses-là, donc c'est des coûts très onéreux pour les citoyens.

2620 En Minganie, on connaît aussi plusieurs problèmes d'érosion des plages, aussi, au niveau des pertes considérables de terrain, au niveau de la rivière et tout ça. Ça fait qu'on a aussi un gros problème au niveau des érosions des berges, on devrait en tenir compte dans le mémoire.

2625 Donc c'est pour ça qu'à ce moment-ci, on vous demanderait d'appliquer la mesure de soutien recommandée non seulement aux gens de la Basse Côte-Nord, mais aussi à l'ensemble du territoire de la Minganie.

Merci.

**PAR M. MARC OTIS :**

2630 Est-ce que vous avez des questions?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2635 Juste pour commencer, à la page, dans votre cas ça va être la page 16, parce qu'il y a une page de différence entre votre pagination et notre pagination, alors page 16, dans vos recommandations, vous revenez sur une préoccupation que les autres ont donnée aussi :

2640 "Mettre en place une structure décisionnelle au niveau national apte à gérer la ressource d'eau afin d'éviter tout conflit d'intérêts dans les usages et ainsi assurer la pérennité de la ressource."

2645 Là, il y a deux (2) notions là-dedans, premièrement c'est l'idée d'une structure décisionnelle au plan national, donc vous voulez plus quelque chose au plan national qu'au plan régional, si je comprends, et après ça, vous avez un problème de conflit d'intérêts que vous expliquez.

Expliquez-moi les deux (2) phénomènes!

**PAR M. MARC OTIS :**

2650 Les gens n'ont plus confiance dans les politiques, finalement; ils ont confiance dans les structures. On a confiance à des régies régionales, on a confiance aux gens.

2655 On veut finalement essayer d'éliminer toute espèce de situation amènerait un politique, finalement, à décider pour des gens.

2660 Les structures, c'est une bonne idée. Dans ce cas-ci, dans l'eau, et je mettrai encore un bémol là-dessus, puisque quand on a présenté notre mémoire aux municipalités, on nous a dit, dans le fond, on s'en sacre bien, s'ils peuvent vendre toute l'eau qu'ils veulent, en autant qu'on

ait de l'eau et des égouts, ça changera rien!

Alors prenez cette structure comme étant une très bonne idée, mais qui ne reflète peut-être pas ce que les gens sur le terrain, qui n'ont pas tous les services, disons-le honnêtement, là, ce n'est pas les gens de Montréal, ce n'est pas les gens de Québec, ce sont des gens qui sont en manque de services qui, eux, ne voient pas non plus cette utilité. Il faut que ça fonctionne.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Et le conflit d'intérêts?

**PAR M. MARC OTIS :**

Le conflit d'intérêts, j'aurais laissé à monsieur Turcotte le plaisir de le faire, puisque lui a fait la rédaction, et c'est lui qui l'a fait, mais je ne pourrais pas...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Madame Gallichan!

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

Monsieur Gallant, votre cas – évidemment, je prenais beaucoup de notes parce que c'était pas dans le texte, votre témoignage nous apporte bien sûr une nuance qui m'apparaît importante, très importante.

Vos localités sont grosso modo, combien il y a de population, avez-vous une moyenne, dans la Minganie?

**PAR M. ROMUALD GALLANT :**

Si on exclut Havre-Saint-Pierre, parce que Havre-Saint-Pierre est une petite ville de trois mille (3000) habitants approximativement, le reste des villages en Minganie, ça joue dans trois cents -quatre cents (300-400) habitants.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

C'est de cet ordre-là?

**PAR M. ROMUALD GALLANT :**

Ah oui.

2705 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

Donc qu'est-ce que vous nous suggérez de recommander, dans le fond?

2710 Bon, il y a des programmes, les programmes "Eaux vives", avez-vous entendu parler, est-ce que vos municipalités ont été sensibilisées à ce programme, est-ce qu'il y a eu des correspondances avec le ministère des Affaires municipales?

**PAR M. MARC OTIS :**

2715 Il y a eu un arrêt, à un moment donné, des avertissements; le Ministère a décidé beaucoup plus d'investir dans l'eau potable, c'est-à-dire assurer que toutes les municipalités aient de l'eau potable plus que de faire du traitement des eaux usées.

2720 Donc beaucoup d'argent, il y a des municipalités où c'est quand même assez difficile de faire le travail, a été investi dans amener aux gens de l'eau potable. C'est pas une réussite partout, c'est très difficile.

2725 Il y a beaucoup d'argent encore à mettre, et il y a des problèmes, comme à Saint-Augustin, où on avait amené un réseau qui amenait de l'eau potable, le réseau, parce que là, il y a un réseau d'égout, le réseau d'eau potable n'est plus fiable, il va falloir défaire, refaire le réseau d'égout et le réseau d'eau potable.

C'est des problèmes comme ça, et ça se déplace.

2730 Il n'y a pas à se leurrer, ça coûterait énormément cher de faire tout avec des réseaux d'égout, potable, sur la Basse-Côte-Nord.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

2735 Mais dans le cas des petites, les toutes toutes petites, ça c'est des puits artésiens ou des puits de surface?

**PAR M. ROMUALD GALLANT :**

2740 Présentement, à Aguanish, c'est des puits artésiens.

2745 On a un autre problème vis-à-vis les réseaux d'aqueduc qui sont implantés dans ces petits villages là, c'est que souvent la force du réseau est très très très limitée, donc ça empêche tout nouveau développement, tout ça. Le réseau serait déjà à refaire, ils viennent de le compléter.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

2750        Et est-ce que dans le cas par exemple de votre municipalité à vous, vous dites qu'il y a des puisards, c'est ce que vous avez dit, il y a beaucoup de gens qui ont des puisards et ceux qui sont plus riches ont des fosses septiques, mais avec le coût que vous nous avez donné, est-ce que votre source d'eau potable est la rivière aussi?

2755        **PAR M. ROMUALD GALLANT :**

                Non.

2760        **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

                C'est les puits tout simplement?

2765        **PAR M. ROMUALD GALLANT :**

                Les puits, oui.

2770        **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

                Il n'y a pas d'équipement chez vous, de réseau?

2775        **PAR M. ROMUALD GALLANT :**

                Aucunement, non.

2780        **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

                Donc c'est votre nappe phréatique qui a des gros risques, à cause des puisards et tout ça, les voisins, les uns les autres se contaminent?

2785        **PAR M. ROMUALD GALLANT :**

                C'est sûr que pour installer le réseau d'aqueduc, il a fallu aller quand même assez loin du village, pour éviter justement les zones où on sait qu'il y avait eu des puisards, parce que les puisards, ils sont là depuis cinquante (150) ans, on a fêté notre cent cinquantième anniversaire, là.

2790        **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

                Les puisards se célèbrent, vous faites de fêtes autour des puisards?

2795        **PAR M. MARC OTIS :**

                Pour distraire le monde, madame, on peut faire beaucoup de chose!

2795 **PAR M. ROMUALD GALLANT :**

Donc c'est ça, à même du village, il n'y a plus personne qui peut avoir de pointes personnelles, comme on était installé avant, la nappe phréatique est complètement plus bonne.

2800 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

Alors qu'est-ce que vous en buvez?

2805 **PAR M. ROMUALD GALLANT :**

Bien là, c'est l'eau de l'aqueduc, maintenant, du réseau d'aqueduc.

2810 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

Alors vous avez ce réseau.

2815 **PAR M. ROMUALD GALLANT :**

On a résolu ce problème-là, sauf qu'il reste encore le problème des égouts.

2820 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

Et vous avez dit, ils ont recherché davantage à régler le problème de l'eau potable, mais pour les eaux usées, à votre connaissance, il n'y a pas eu de demandes ou il n'y a pas eu de démarches?

2825 **PAR M. MARC OTIS :**

Il y a eu des démarches, il y aura des démarches, on voit le cas de Saint-Augustin, qui est un cas extrême, difficile...

2830 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

Mais à part celui-là que nous connaissons bien?

2835 **PAR M. MARC OTIS :**

Il y en a d'autres cas qui attendent aussi, et qui vont s'ouvrir. On a Harrington Harbour, il y a Chevery aussi. C'est très loin.

Donc disons que l'argent va arriver un jour peut-être, pour pouvoir régler ça, mais pas d'illusion, ça coûte très cher.

Sauf qu'il n'y a pas de volonté directe de le faire, et il n'y a pas de plan de régler le problème.

2840           On a souvent, sur la Basse-Côte-Nord, mis beaucoup d'argent, il faut pas se leurrer, pour éteindre des feux, alors tant qu'il n'y a pas un plan, une gestion de l'eau, une gestion de traitement des eaux qui va s'appliquer à la grandeur de la Basse-Côte-Nord, on aura toujours à éteindre des feux. Des réseaux d'égout, des réseaux d'eau qu'on va être obligé de défaire parce qu'on fait un réseau d'égout, etc.

2845           Alors ça, ça veut dire deux millions et quelque qu'on a mis dans les "vaps".

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

2850           Et si je posais en terminant cette question que j'ai posée à monsieur Delagrave, compte tenu aussi de la capacité de payer de vos concitoyens, est-ce qu'à cause du problème spécifique que vous vivez de localités éloignées, vous iriez jusqu'à dire, bon bien nous, on serait prêt, pour notre cas particulier, si on peut avoir les services, à payer plus cher?

2855           Parce que c'est sûr que les municipalités vont dire au gouvernement, il faut que vous nous donnez de l'argent. Alors on se retrouve dans le cercle vicieux dont on parlait tantôt.

**PAR M. ROMUALD GALLANT :**

2860           C'est sûr que je mentionnais tantôt que les gens qui étaient plus à l'aise financièrement s'était déjà dotés d'un système de dépannage, ces gens-là seraient probablement encore d'accord à payer un peu plus cher de taxes pour faire implanter.

**PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

2865           Mais les autres?

2870

**PAR M. ROMUALD GALLANT :**

2875           Par contre, le reste de la population, ils sont dans l'impossibilité de payer plus cher de taxes. On vit déjà un problème à ce niveau-là, parce que les gens sont surtaxés par rapport aux services finalement qu'on peut leur offrir.

**PAR M. MARC OTIS :**

2880 Il faut aussi noter que sur la Basse-Côte-Nord comme ailleurs, il y a des richesses, il y a de l'eau et Terre-Neuve vient de faire un petit plan pour essayer d'exporter de l'eau, alors dites-vous bien que si jamais c'est permis au niveau national, c'est une réserve fantastique qu'ils ont. Alors ce serait peut-être quelque chose à penser.

2885 **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Vous mentionnez que la Direction de la santé publique a fait une évaluation et mentionné dans son rapport que certains réseaux présentent un risque élevé au plan microbiologique, donc un risque pour la santé.

2890 Est-ce que les statistiques sanitaires sur l'état de santé, parce que c'est une situation qui dure depuis plusieurs années, est-ce que les statistiques sur l'état de santé de la population démontrent des signes reliés à des maladies d'origine hydrique?

2895 **PAR M. MARC OTIS :**

C'est extrêmement compliqué à démontrer. Et qui plus est, je crois qu'il serait plus important de savoir, si on fait des prélèvements dans chaque village ou quelque chose, est-ce qu'on a une qualité d'eau, plutôt que de dire, est-ce que ça fait des maladies.

2900 **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Non, mais c'est toujours, au plan politique, une démonstration beaucoup plus forte quand on peut démontrer que la situation dure depuis vingt (20) ans, et puis regardez, la population est malade, c'est clair, là.

2905 **PAR M. MARC OTIS :**

Il faudrait pas se rendre là.

2910 **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Non, non, c'est bien évident. Mais étant donné que vous avez dit que ça fait cent cinquante (150) ans par exemple qu'il y a des puisards, si la Direction de la santé publique dit, c'est un risque élevé pour la santé, normalement l'état de santé de la population devrait être affecté, ça devrait pouvoir se démontrer.

2915 **PAR M. MARC OTIS :**

2920 Disons pour que Saint-Augustin, le cas le plus documenté, la Régie régionale avait démontré qu'il y avait deux (2) fois plus de maladies de la peau que partout ailleurs au Québec. Je ne sais pas, les maladies d'origine de bactéries, tout ça, je ne suis pas médecin.

2925 Mais c'est un des facteurs, paraît-il, qui a forcé le gouvernement à investir à Saint-Augustin.

2930 Maintenant, ce qui est dommage, c'est comme on dit, politiquement, le Québec on est fort là-dessus, ça nous prend une inondation au Saguenay avant qu'on décide de faire de la gestion, ça nous prend un déversement du pétrole à Havre-Saint-Pierre avant qu'on décide qu'il y a des mesures d'urgence, ce qu'on vient proposer ici, c'est que c'est une situation qui est critique, que peut-être un jour il y aura des cas d'empoisonnement...

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

2935 Ah non, non, mais je ne le souhaite pas et je n'énonce pas du tout l'idée qu'on attende ces catastrophes-là...

**PAR M. MARC OTIS :**

2940 Je ne peux documenter.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

2945 D'accord.  
Est-ce que le genre de solution, ce serait un programme d'aide financière à l'acquisition d'installations septiques individuelles et au vidangeage de ces installations-là?

**PAR M. MARC OTIS :**

2950 Trouver des solutions, des solutions nouvelles, c'est, mon dieu, qu'est-ce qui se passe en Thaïlande, qu'est ce qui se passe dans le nord du Canada.

2955 Souvent, je posais des questions et personne était capable de me répondre. On a souvent des ingénieurs qui sont très bon pour faire des projets à cent cinquante millions (150 M \$), mais je sais pertinemment qu'il y a des solutions qui sont moins chères et qui peuvent être appliquées, s'il y a une volonté d'appliquer les solutions.

2960 S'il n'y a pas de volonté, on ira toujours au plus cher, au plus vite, tout de suite, pour réparer. S'il y a une volonté, et c'est le but finalement je crois, c'est de démontrer une volonté de régler la solution.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

2965 Et la situation de Port-Meunier est comment?  
**PAR M. MARC OTIS :**

2970                    La situation de Port-Meunier, on ne boit toujours pas d'eau. Dernièrement, Hydro-Québec a été dépolluer un de ses sites à Port-Meunier.

2975                    Ce n'est pas, comment je dirais ça donc, ce n'est pas aussi criant à Port-Meunier, puisque la municipalité a un peu d'argent, il y a aussi le fait que la SÉPAQ est installée sur l'île, mais on ne boit toujours pas d'eau, quand j'ai été là. Et j'y ai été dernièrement d'ailleurs, ça je peux vous le dire. C'est toujours le même principe.

2980                    D'ailleurs sur la Côte-Nord, c'est bizarre, parce que je vous voyais tous avec des pots d'eau, c'est pas quelque chose qui est évident, c'est pas acquis. On demande pas comme ça de l'eau, il faut qu'elle vienne de quelque part.

2985                    Alors ce que vous avez là, personne s'est posé la question pour voir si l'eau était potable. Mais c'est pas la même chose!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2985                    Mais ça veut pas dire qu'on se la pose pas!

Me permettez-vous juste de vous faire une petite remarque au plan rédactionnel, dans votre document?

2990                    **PAR M. MARC OTIS :**

Bien sûr!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2995                    À la page 6, et ça revient en page 9, c'est-à-dire dans mes pages à moi, donc les vôtres c'est page 5 et page 9, vous argumentez sur le quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des eaux traitées.

3000                    Là, vous avez cité Demers, probablement à partir des actes du colloque à Montréal, du Symposium. La réalité, c'est la suivante : quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des gens reliés à des réseaux, les eaux seront traitées.

3005                    **PAR M. MARC OTIS :**

J'en prends bien note.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3010

C'est correct? C'est pas quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des gens qui sont reliés à des réseaux; c'est peut-être quatre-vingts pour cent (80 %), pour l'ensemble du Québec.

3015 Alors comme vous argumentez pas mal dans la deuxième chose, vous vous en servez comme d'un gros argument massue, avant que quelqu'un...

**PAR M. MARC OTIS :**

3020 Très bien, j'en prends bien note.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3025 C'était un peu subtil, parce que le ministère avertit qu'en l'an 2000, quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des eaux seront traitées, mais c'est toujours des gens qui sont reliés à des réseaux.

3030 Donc prenez une municipalité comme Saint-Colomban par exemple, il n'y a aucun réseau commun, à cinquante (50) kilomètres de Montréal, les gens ont tous des fosses septiques.

3035 Mais les gens reliés au réseau, à des réseaux, quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) seront traités à la fin de l'an 2000. Ce qui veut dire que le programme d'assainissement a fait sa "job" pour la dimension municipalisée, mais là où il n'y a pas d'égout collecteur, il n'y a pas de traitement.

3040 Et ça représente pas quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de la population.

**PAR M. MARC OTIS :**

3045 Dommage pour notre argument, mais merci de la précision!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça vous enlève un argument mais au moins, ça vous met en meilleure position si jamais quelqu'un veut vous attaquer là-dessus.

3050 Monsieur Otis, monsieur Gallant, messieurs. merci beaucoup d'être venus nous rencontrer. Vous y avez mis le paquet si vous êtes parti de si loin aussitôt ce matin, j'espère que l'expérience a été bonne malgré tout.

3055 Je pense que vous représentez un cas d'espèce tout à fait unique, et sur lequel il est évident que les solutions ailleurs ne sont pas les solutions pour vous, et qu'il faut donc imaginer des choses qui sont typiques, qui sont particulières pour répondre à vos besoins à vous.

**PAR M. MARC OTIS :**

3060 Ne jamais oublier que s'il y a une solution ailleurs, il faut s'organiser pour qu'elle s'applique là aussi. C'est tout.

**PAR M. ROMUALD GALLANT :**

3065 Je vous remercie beaucoup de votre attention.

---

**Mme FRANÇOISE RICHARD**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors j'invite madame Françoise Richard, s'il vous plaît.

3075 Bonjour madame.

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

Bonjour, bonjour messieurs, bonjour madame!

3080 Je serai brève, je suis ici en tant que membre du Regroupement des femmes de la Côte-Nord. Nous avons su que très récemment que vous passiez en région, ici à Baie-Comeau, donc nous n'avons pas eu le temps de préparer un mémoire écrit, et par contre, nous voulions être entendues concernant une recommandation.

3085 Tout d'abord, je vais quand même vous situer le Regroupement des femmes de la Côte-Nord, qui est la table de concertation des groupes de femmes de la Côte-Nord, qui représente trente (30) groupes de femmes répartis sur l'ensemble du territoire nord-côtier, et qui aussi représente vingt-cinq (25) individus dans les municipalités de la Côte qui n'ont pas de groupes de femmes proprement dit.

J'interviens ici en tant que citoyenne et non pas comme experte, et usagère évidemment de l'eau.

3095 Étant donné l'ouverture des marchés qu'on connaît actuellement et les enjeux importants au vingt et unième Siècle, quant à la ressource de l'eau et de l'eau potable plus particulièrement, le Groupement des femmes de la Côte-Nord veut prendre position ici à l'effet que l'eau est un

bien commun et un bien collectif, ce qui veut dire, en termes de recommandations, que c'est un non à la privatisation de l'eau sous toutes ses formes.

3100

Si on a à exploiter ou à exporter notre eau, l'eau du Québec, bien, que ce soit fait par une Régie ou comme ça a été mentionné, une société d'État comme Hydro-Québec ou comme d'autres, pourvu que ce soit exploité et pour l'ensemble, au profit de l'ensemble de citoyens et citoyennes, et non pas au profit de quelques-uns.

3105

C'est la recommandation principale que le Regroupement voulait faire entendre aujourd'hui, lors de votre passage, parce qu'on trouve qu'il y a un danger certain.

3110

Je ne sais pas, en tout cas on a lu les écrits de Ricardo Petrella entre autres sur le sujet, le manifeste de l'eau, on a visionné aussi une de ses conférences, et on trouvait que c'était important qu'on se fasse entendre à cet effet-là.

3115

C'est sûr qu'on n'a pas fait d'analyse, on n'a pas une grande expertise en tant qu'environnementaliste. En tant que citoyennes, nous avons dit, c'est important qu'on vienne profiter de l'opportunité qui nous était offerte aujourd'hui.

3120

Donc c'est à ce titre que nous voulons nous faire entendre, et toute la question, c'est ça, de l'intérêt que va susciter dans le prochain siècle notre eau, je pense que la consultation d'aujourd'hui a toute son importance, et c'est dans ce sens-là qu'on voulait être présentes.

3125

Alors voilà!

3130

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3135

O.K. Alors donc, il y a deux (2) choses dans votre intervention, l'idée d'un bien collectif, on peut dire qu'une majorité de gens qui viennent devant nous affirme ça, il y en a quelques-uns qui affirment pas ça.

3140

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

Oui, le Groupe Jean Coutu et d'autres, non?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Y compris des municipalités. Mais disons qu'en général, vous traduisez là-dessus une opinion plus commune.

3145

Et l'autre idée que vous avez, que s'il y a exportation et donc commerce, que ce soit au profit de la collectivité et non pas d'individus, ce qui me semble un peu différent de la pensée de Petrella.

3150

Petrella, lui, il laisse entendre que c'est un bien commun de l'humanité et donc...

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

3155

Oui, sauf qu'à un moment donné il va falloir que ce soit géré. C'est vrai, on est d'accord avec le fait que ce soit un bien pour l'ensemble de l'humanité, étant donné qu'on a quand même un réservoir important d'eau potable ici au Québec, et que c'est vital pour l'ensemble des êtres humains sur la planète, mais il faut que ce soit géré.

3160

Si on veut que l'eau se rende en Afrique ou dans des pays où la sécheresse sévit, ou l'eau n'est pas accessible, disponible, il faut que ce soit géré, et si elle a à être gérée, bien, que ce soit par l'État, et que ce soit vraiment à des fins collectives et non pas à des fins pécuniaires de quelques-uns ou je sais pas, d'une entreprise quelconque.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3165

Donc, vous seriez plutôt favorable à l'équivalent d'une Société des alcools, ce serait une société de l'eau?

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

3170

Oui, une société d'État, en tout cas.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3175

Une société d'État, qui, dans certains cas, pourrait commercialiser?

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

3180

Bien, j'ai l'impression qu'on va être obligé d'en venir là, d'exporter notre eau, étant donné qu'on a un réservoir d'eau.

3185

Si on est capable de maintenir sa qualité et sa pérennité, bien, on va être obligé éventuellement de l'exporter de notre territoire, si vraiment – déjà il y a des demandes, et je pense que les besoins, on le lit tous les jours dans les journaux, il va falloir que ce soit géré à

des fins plus larges que juste le territoire du Québec, évidemment, étant donné la ressource qu'on a sur notre territoire.

3190           Et la Côte-Nord est particulièrement un réservoir d'eau potable, si les pluies acides qui nous viennent des Grands-Lacs acidifient pas tous les lacs au nord, mais de toute façon, ça pourrait se dépolluer. Mais si on peut conserver la ressource, dans un but aussi d'un développement durable, bien à ce moment-là, peut-être qu'il y aurait une gestion qui serait faite pour exporter notre eau.

3195           Mais il faut que ce soit géré par l'État, et non pas par des entreprises privées.

Alors c'est la position du Regroupement des femmes de la Côte-Nord, et on trouvait important de le dire aujourd'hui, étant donné que vous étiez de passage dans notre région.

3200           **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est correct, et bravo à vous de vous intéresser comme ça à la politique de l'eau.

Madame Gallichan, commentaires, questions?

3205           **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

Une question, juste entre nous, personne nous entend, c'est une question entre femmes, la voix des femmes justement, comment voyez-vous ça dans la gestion de l'eau; est-ce que 3210 vous avez, comme organisme, vous me semblez structuré, vous êtes le premier groupe de femmes à témoigner, et peut-être le seul, on parle beaucoup de développer la gestion intégrée par bassin versant, on se dit, bien à ce moment-là c'est les municipalités qui vont parler, c'est les groupes environnementaux, etc.

3215

Est-ce que d'autres groupes, qui ne sont pas nécessairement à vocation spécifiquement environnementale ou écologique, d'après vous, devraient être parfois consultés, et pour quels motifs?

3220

Je m'excuse de vous poser cette question, elle m'arrive comme ça!

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

3225           Bien, je pense que c'est important en tant que citoyens-citoyennes, d'être consultés, et on a une opinion parce qu'on vit avec l'eau, bon, sur la Côte-Nord évidemment, proche du fleuve pour l'ensemble, on est des riverains et des riveraines.

3230 Mais je pense que c'est important qu'on soit consulté, et c'est pour ça qu'on s'est senti interpellé, quand on a su que les audiences publiques venaient, on avait une bi-annuelle, on se rencontre deux (2) fois par année, au mois d'octobre on avait une bi-annuelle de l'ensemble des groupes, et on a pris la décision de venir ici.

3235 Mais je pense qu'effectivement, c'est pas nos dossiers, c'est sûr qu'on va aller plus vers la santé, bon, l'équité en emploi, la violence conjugale, tout ça, on est plus expertes dans ces dossiers-là.

3240 Mais tout ce qui concerne le quotidien et la qualité de vie, bien je pense que les femmes ont leur mot à dire, évidemment, et c'est à ce titre-là qu'on est venu.

3245 Je pense que c'est important d'élargir, même si on n'a pas d'expertise pointue, et puis de toute façon, cet après-midi, j'ai appris plein de choses et je vais faire circuler l'information aussi auprès des membres, mais je pense que c'est important qu'on ait droit au chapitre aussi, qu'on puisse être entendu.

3250 Même si on n'a pas une expertise pointue, on en a une quotidienne quand même, et on tient à ce que l'éducation à la ressource, de protéger la ressource, ça je pense qu'on est des relateurs importants, aussi, comme groupes de femmes.

3250 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

Et c'est ça, j'arrive à cela aussi avec vous.

3255 Est-ce qu'il vous apparaîtrait important que l'ensemble de tous les groupes, quels qu'ils soient, soit des groupes syndicaux ou autres, se sensibilisent?

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

Bien oui, bien oui.

3260 **PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN :**

Mais qu'est-ce qui peut être fait? À part que nous, on va écrire deux-trois (2-3) lignes dans un rapport, etc., il doit y avoir une source pour animer tout ça.

3265 **PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

Bien, je pense que les enjeux, en tout cas, sont plusieurs, c'est sûr, mais je pense que c'est ça, que ce soit des groupes de femmes ou des groupes syndicaux, ils ont une position sûrement, c'est juste de prendre le temps de s'asseoir et dire, bon, en quoi ça nous concerne.

3270 Mais c'est sûr qu'une question comme l'eau, il y a une consultation qui s'en vient sur les transports aussi, à un moment donné on a dit aux femmes, bien c'est important aussi qu'on s'y

intèresse. Ça fait partie de la vie de tous les jours et, c'est ça, on était usagères, donc c'est important je pense.

3275

On a un petit son de cloche, c'est pas un gros son de cloche, mais au moins qu'on puisse le dire.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

3280

Je voulais le mentionner, parce que les groupes syndicaux, il faut reconnaître que les conseils centraux de la CSN sont venus devant nous régulièrement, alors je voulais ajouter la précision.

3285

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

O.K.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

3290

La Commission a organisé, au début de son mandat, une soirée sur les aspects culturels, symboliques et esthétiques de l'eau, et une des oratrices, madame O'Bomsawin, d'une communauté algonquine, je pense, nous expliquait le rôle des femmes par rapport à l'eau, et elles avaient semble-t-il, traditionnellement, un grand rôle, globalement elles étaient les gardiennes de l'eau; donc on pourrait dire aujourd'hui peut-être les gestionnaires de l'eau.

3295

Donc traditionnellement c'est intéressant de voir le rôle que les femmes ont joué. Et d'après mes lectures, chez les Maori, en Australie, en Nouvelle-Zélande, les femmes ont un rôle important aussi à jouer à l'égard de l'eau.

3300

Vous avez mentionné, l'eau est un bien collectif, j'imagine que c'est à la fois l'eau de surface et l'eau souterraine, dans votre esprit?

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

3305

Oui.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

3310

Non à la privatisation. Quand vous parlez d'exportation, vous parlez d'exportation d'eau en vrac?

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

3315

Oui.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

3320                   Est-ce que pour vous, une idée qui serait par exemple, supposons qu'une des recommandations qui serait retenue, qui nous est d'ailleurs formulée souvent, serait l'imposition d'une redevance, disons quelle que soit la forme de la redevance, l'idée qu'on a, qui nous a été soumise à quelques occasions, c'est est-ce qu'une partie de cette redevance-là, zéro virgule un pour cent (0,1%), ne pourrait pas servir au devoir de solidarité des Québécois, c'est-à-dire servir à aider des pays pauvres en eau.

3325                   **PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

3330                   Eh oui, je pense que ça, c'est pas exclu. C'est sûr qu'il y a des analyses qui ont à être faites, avant de prendre un pourcentage, mais effectivement, je pense qu'on a une solidarité sociale, planétaire. Ça, là-dessus – et puis qu'il y ait des redevances qui soient, bon, versus l'exportation d'eau, oui, absolument.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

3335                   Une autre idée sur laquelle j'aimerais avoir votre avis, il semble que techniquement et financièrement, ce soit pas réaliste ni rentable d'exporter de l'eau vers les pays qui en ont vraiment besoin, de l'Afrique et du Moyen-Orient, à cause des coûts et des problèmes techniques, une autre idée serait de créer une société, ou une compagnie, ou une entreprise d'embouteillage et de commercialisation de l'eau dont les profits pourraient servir justement, encore là, à ce devoir de solidarité et à aider les pays qui ont des besoins criant en eau.

3340                   Qu'est-ce que vous pensez de ça?

3345                   **PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

3350                   Bien, je pense que c'est un commerce, donc ça pourrait se faire. Mais c'est ça, je pense qu'il faut que ce soit géré, je pense, à des fins – il y a sûrement des fins pécuniaires, mais à des fins humanitaires, sans doute.

3355                   Mais je pense que la question en vrac, en tout cas je pense que ça mériterait une étude, mais je me dis, si le pétrole a pu s'acheminer, s'il y a d'autres sources, il y a des vigniers pour le vin, ça fait qu'au niveau de l'eau, je pense qu'il y a sûrement des solutions.

3360                   **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Oui, mais il paraît que le coût de revient est quatre (4) fois plus élevé que la désalinisation de l'eau de mer.

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

C'est ça, ça aussi c'est de la technologie et, je m'y connais peu.

3365           Mais en tout cas, il y a une façon de faire pour que l'eau arrive aux personnes qui en ont besoin. Je pense que si on a un réservoir d'eau potable, c'est important qu'il serve.

3370           Mais il faut assurer la pérennité de la ressource, c'est sûr, il faut pas menacer les espèces non plus. C'est pour ça, il y a des analyses qui ont à être faites au niveau environnemental.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Mais je vous pose la question du principe.

3375           **PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

Le principe, oui; le principe, sans problème.

3380           **PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3385           Merci madame. Je vous dis juste, actuellement, au niveau d'éventualité d'exportation en vrac, le ministre a annoncé un moratoire, et la loi est préparée, on a le texte ici, si jamais vous voulez le voir.

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

3390           O.K.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3395           Donc il n'y aura pas de précipitation dans ce domaine-là.

**PAR Mme FRANÇOISE RICHARD :**

3400           Non, non, ça je sais.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3405

## VILLE DE SEPT-ÎLES

### PAR LE PRÉSIDENT :

3410 Alors je demanderais au représentant de la Ville de Sept-Îles, s'il vous plaît.

### PAR M. ALAIN DURET :

3415 Bonjour madame et messieurs. Mon nom, c'est Alain Duret, je suis ingénieur à la Ville de Sept-Îles.

J'ai eu un mandat du Conseil de ville de faire une intervention sur un point. Il y a un de mes prédécesseurs, monsieur Delagrange, qui a abordé un peu le sujet, c'est au niveau des subventions. C'est une intervention plutôt économique, l'utilisation de l'eau comme telle.

3420

Disons, le financement de l'eau, c'est une responsabilité municipale, et les municipalités doivent, dans leurs dépenses en immobilisation, se doter d'infrastructures relatives au service d'eau. Donc une municipalité qui veut un réseau d'eau doit emprunter avant de réaliser les travaux.

3425

Ceci est vrai pour l'ensemble des municipalités du Québec, mais il existe une exception pour les municipalités de cinq mille (5000) habitants et moins, car ces dernières peuvent recevoir une aide financière gouvernementale appréciable, par l'entremise de différents programmes, pour les aider à se construire des infrastructures en réseau d'eau.

3430

Des municipalités de plus de cinq mille (5000) habitants ont, de façon générale, des infrastructures pour leur noyau urbain, mais les concentrations d'habitations éloignées du noyau urbain, elles ne possèdent pas d'infrastructures, principalement en eau, parce que le coût de telles infrastructures est trop élevé. On a l'exemple, à Sept-Îles, du secteur de la Rive par exemple.

3440

Ce que nous demandons par notre intervention devant cette Commission, c'est que vous interveniez auprès d'un ministère ou du gouvernement pour que les concentrations d'habitations éloignées des noyaux urbains, au même titre que les petites municipalités de cinq mille (5000) habitants et moins, parce que ces gens-là des agglomérations éloignées des noyaux urbains n'ont pas d'infrastructures, ils sont pénalisés, par exemple un secteur en périphérie du noyau urbain d'une grande ville, où les gens se sont établis à cause de l'attrait du paysage ou à cause de la proximité de la mer, ces gens-là sont pénalisés par rapport aux résidents de la ville voisine, une petite ville qui est à côté, qui a une population de moins de cinq mille (5000) habitants, car les gens de la ville voisine, ils ont des subventions pour leurs infrastructures tandis que les gens de la grosse ville ne bénéficient d'aucune subvention à leurs infrastructures.

3450 Ce que nous demandons, par notre intervention, c'est que vous pensiez à une aide gouvernementale pour les agglomérations éloignées. C'est le résumé de mon intervention, je vous remercie de m'avoir écouté.

3455 J'aurais trois (3) commentaires, si vous me permettez, suite à des interventions de prédécesseurs qui ont passé avant moi, au niveau de l'intervention – est-ce que vous me permettez?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3460 C'est à dire que je vous le permets dans le sens du rectificatif, pas dans le sens du commentaire. Parce que si je commence à vous laisser commenter, là j'ouvre une boîte de pendore dont tout le monde va vouloir commenter tout le monde, voyez-vous.

**PAR M. ALAIN DURET :**

3465 C'est pas un commentaire, c'est...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3470 Un rectificatif, oui.

**PAR M. ALAIN DURET :**

À Sept-Îles , il n'y a pas seulement un secteur qui n'est pas desservi en eau, il y en a deux (2) , le secteur de la Rive et le secteur de Val-Marguerite.

3475 Ensuite de ça, au niveau de l'écoulement de l'eau du site, des écoulements des eaux souterraines du site d'enfouissement sanitaire, ce type d'écoulement d'eau souterraine, c'est connu de la municipalité.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3480

Est-ce que vous connaissez, ça c'est madame Claudette Villeneuve, est-ce que vous connaissez le sens de l'écoulement?

**PAR M. ALAIN DURET :**

3485

Oui, il y a une étude qui a été faite, parce qu'on a des eaux de lixiviats qui sont contaminées, qui dépassent les normes, et puis on a fait faire une étude pour essayer de régler ce problème d'eau de lixiviats là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3490

Est-ce que vous saviez le sens de l'écoulement avant l'implantation du site?

**PAR M. ALAIN DURET :**

3495

Non, moi je le savais pas, là, à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3500

Correct.

Le troisième point!

**PAR M. ALAIN DURET :**

3505

3510

C'est au sujet du mémoire présenté par monsieur Delagrange. Disons, monsieur Delagrange, je ne sais pas si je peux me permettre, disons vous m'arrêterez si vous ne me permettez pas, disons que monsieur Delagrange a fait une représentation, il a déposé un mémoire, la Ville a fait une représentation, on n'a pas déposé de mémoire, il y avait trois (3) parties à la Commission Vachon, ce que vous avez entendu, c'est une partie...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3515

On est parfaitement conscient d'avoir entendu une partie, et on ne réexaminera pas les travaux de la Commission Vachon.

**PAR M. ALAIN DURET :**

3520

Parce qu'il n'a pas été prouvé comme tel qu'il y avait de la contamination.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3525

C'est ça, et on touchera pas aux travaux d'une autre commission, n'ayez pas peur pour ça. Ça va?

**PAR M. ALAIN DURET :**

3530

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3535

Juste par rapport à ce que vous avez dit, je signale qu'il y a quelqu'un qui est un expert qui est venu intervenir devant la Commission qui, lui, a fait la démarche contraire à la vôtre, c'est-à-dire qu'il dit qu'on doit interdire les développements non reliés dans les territoires municipalisés. Parce qu'il dit, en termes de prévention, il dit, maintenant il y a trop de cas

comme ça, de gens qui se développent à la marge d'une municipalité et après ça, ça coûte trop cher pour les relier, il dit, il faut interdire ça maintenant.

3540           On peut retracer le mémoire et on peut vous en donner copie si vous voulez. C'est un spécialiste en aménagement, et c'est la recommandation qu'il a faite à la Commission.

**PAR M. ALAIN DURET :**

3545           Est-ce que je peux répondre?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3550           Ah oui! Vous êtes dans votre mémoire, là.

**PAR M. ALAIN DURET :**

3555           C'est parce que le secteur de la Rive, à l'origine, c'est un secteur qui était en dehors des limites de la municipalité, qui avec le temps a été annexé à Sept-Îles, où il y a des gens qui étaient établis là.

3560           Disons, je suis d'accord avec vous qu'il y a eu un développement dans le temps, à partir des années 76-80, il y a eu un développement mais à l'origine c'était un secteur qui était en dehors de la ville. C'était un secteur, un territoire non organisé, qui a été annexé à la Ville de Sept-Îles.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3565           C'est ça. Alors l'intervention de celui qui était venu devant la Commission, c'était justement de prévenir ce genre de chose là.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

3570           Dans la mesure où la contamination serait prouvée, comment la Ville de Sept-Îles compte-t-elle obliger Transports Canada à s'acquitter de ses obligations de décontamination de la nappe phréatique et des sols, dans le district de la Rive, et à indemniser la municipalité pour que cette dernière puisse, avec ces indemnités-là, éventuellement financer le raccordement au réseau d'aqueduc de ce district?

**PAR M. ALAIN DURET :**

3575

Présentement, on est en négociation, la Ville est en processus de négociation avec l'aéroport de Sept-Îles, avec le ministère des Transports.

3580

Tous les sites de contamination comme tels ont été répertoriés, Transports Canada a entrepris des processus de décontamination de ces divers sites.

3585 Maintenant, lors des audiences, on a présenté nous autres une hypothèse pour desservir un secteur, le secteur qui est contaminé aux nitrates, on a présenté à la Commission Vachon et au ministère des Transports, on a avancé un peu nos couleurs, ce qu'on voulait faire durant les négociations seulement.

3590 On a avancé nos couleurs, et on a proposé un réseau d'aqueduc relié avec l'aéroport et relier également l'aéroport avec la Ville. Parce qu'on a d'autres arguments, que l'aéroport ont pas une protection incendie adéquate.

3595 Si la Ville, on prend l'aéroport comme tel, eux autres ont un réseau d'eau, ils ont une réserve, c'est un puits, il n'y a pas aucun traitement sur ce puits-là.

3600 Nous autres, la Ville, si on prend l'aéroport comme tel, ça va être comme un réseau privé, on peut pas desservir – eux autres sont pas régis par le ministère de l'Environnement, le Fédéral, ils sont pas obligés de traiter, ils sont pas obligés de chlorer leur eau, tandis que nous autres, la Ville, si on prend le réseau, on va être obligé de chlorer, on va être obligé de donner un service, une chloration, une désinfection minimale.

3605 Ça fait que dans notre principe de négociation, on veut arriver à relier le réseau de l'aéroport avec le réseau de la Ville, le réseau des Plages.

3610 Et on a aussi un argument pour aller desservir le secteur du bas de la côte qui est contaminé, une partie qui est contaminée aux nitrates.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

3615 J'aimerais vous entendre sur un autre sujet, parce qu'il a été publié qu'il y avait ici, à un moment donné, justement des projets d'exportation d'eau en vrac, en tenant compte qu'il y a là le projet de loi, mais comment une ville, j'aimerais que vous me parliez de ce projet-là, vous vouliez, c'est la municipalité qui voulait, qui cherchait à exporter et pourquoi, parce que vous vouliez faire de l'argent avec ça? Qu'est-ce que c'était, votre motif?

3620 **PAR M. ALAIN DURET :**

Est-ce que vous voulez que je vous conte toute l'histoire?

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

3625 Vous avez trente-huit (38) secondes!

**PAR M. ALAIN DURET :**

3625 C'est une compagnie qui s'appelait Canwatec, qui était partie, à la base c'était des gens de chez Lavallin qui avaient travaillé en Arabie, qui avaient des contacts avec des Scheiks en Arabie et qui voulaient vendre de l'eau aux Arabes.

3630 On a même fait une étude, à la Ville, pour transporter sur des bateaux, des deux cent mille (200 000) tonnes pour transporter de l'eau en Arabie. Disons, il y avait même un réseau de bateaux qu'ils avaient monté, il y avait des armateurs qui avaient été contactés.

3635 Le projet, il y avait des contrats internationaux qui ont été signés à la Ville, avec le promoteur. Mais ça s'est jamais réalisé, faute de fonds de promoteurs, disons. C'était pas assez solide au niveau ententes internationales, à ce moment-là.

Ça date déjà d'une quinzaine d'années, ça.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

3640 Ça, c'était de l'eau qui était prise dans la prise d'eau de lac Rapide?

**PAR M. ALAIN DURET :**

3645 C'était de l'eau de la Ville qui était traitée à l'usine d'eau de la Ville. Nous autres, on alimentait la Ville avec deux (2) conduites, une de quarante-deux (42) pouces et une de trente-six (36) pouces, c'est parce qu'au moment où IOC, la minière IOC fonctionnait, son concentrateur qui a fermé en 81, il y avait une conduite de quarante-deux (42) pouces qui était dédiée uniquement pour cette compagnie-là, on prenait de l'eau sur cette conduite-là, on descendait ça au port, près de la minière IOC, sur un trente-six (36) pouces.

3650 On construisait une espèce de port en eau profonde pour une prise d'eau, et puis il y a des bateaux qui se faisaient charger pendant quatorze (14) jours, à un taux de quatorze mille (14 000) gallons/minute. Ça fait qu'on chargeait, ça prenait quatre (4) jours à charger un bateau, ça prenait vingt-huit (28) jour aller en Arabie et revenir.

**PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN :**

3660 Enfin, on a des détails sur ce projet qui était tellement obscur. Alors je vous remercie pour ces précisions.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors merci, monsieur Duret.

3665 \_\_\_\_\_

**MME GABRIELLE DALLAIRE**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3670

Madame Gabrielle Dallaire, s'il vous plaît.

**PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

3675

Bien moi, je vous le dis tout de suite, moi, là, pour l'eau, je vendrais pas l'eau. Parce que si tous les Québécois, ils avaient de la bonne eau, on n'aurait pas d'eau à vendre.

3680

Parce que tout le monde presque, vous allez sur la 138, et puis c'est tout du monde qui ont leur puits, et puis ils font pas de test d'eau, la majorité, et puis c'est un peu à cause que l'eau, c'est trop cher pour des tests d'eau.

Et puis moi, je pense qu'avec les taxes qu'on paie, là, on devrait avoir plus d'aqueducs, parce que ça n'a pas de bon sens.

3685

Et puis la madame qui a parlé pour les trente (30) femmes, bien moi, je fais pas partie de ça, non.

3690

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes une trente et unième.

**PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

3695

Non, non, pas pour vendre l'eau, je vendrai pas mon eau. On va se servir de notre eau pour nous autres. Mais ça prend des aqueducs, pour aller chercher la bonne eau.

3700

Pas aller chercher de l'eau comme les gens font, et ils mettent le puisard à côté, comme on voit partout. Et le monde sont malades.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3705

O.K. Vous savez que par ailleurs, installer des aqueducs, ça coûte...

**PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

Oui, mais on a de l'argent, on a de l'argent.

3710

**PAR LE PRÉSIDENT :**

... une fortune, et il y a des cas où les gens peuvent s'alimenter à leur puits.

**PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

3715

Le monde sont pauvres, le long de la 138, oui. Allez voir le monde le long de la 138, le monde sont très pauvres, monsieur.

3720

Et puis le monde qui travaille comme ici à Baie-Comeau, il y a beaucoup d'argent qui va en taxes. On a trois (3) grosses usines, et puis on est capable de payer l'eau. On est capable de payer, vous êtes capable de payer l'eau et faire des puisards, pour que – le monde sont malades, il faut payer pareil les hôpitaux. C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3725

Donc vous voulez, vous, des interventions de l'État qui assurent une meilleure qualité de l'eau potable.

3730

Une meilleure pour le monde, pour vivre.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3735

O.K. Quelle que soit la solution, la solution peut être un aqueduc, mais elle peut être aussi d'un autre type. S'il y a une meilleure gestion de fosses septiques par exemple, les puits peuvent ne pas être contaminés.

3740

Non, l'eau n'est pas bonne. Comme moi, j'ai une petite maison à Saint-Marc-de-Latour, l'eau n'est pas bonne.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3745

L'eau n'est pas bonne chez vous?

**PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

3750

Non. Parce que moi, je fais des tests avec l'eau, si l'eau n'est pas bonne, vous prenez, comme moi mon puits, quand ça vient que l'eau n'est pas bonne, on prend un verre d'eau et on met un petit peu d'eau de Javel dedans, si elle n'est pas bonne dans le puits, elle va venir noire, et elle va revenir tranquillement. Et puis là, sur le "top" de l'eau, ça va être jaune. Mon mari dit que c'est du fer.

3755

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Elle est forte en fer.

3760 **PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

Et quand l'eau est bonne, bien là, l'eau est claire.

3765 À chaque fois qu'on arrive, nous autres c'est une maison d'été, l'hiver on va là des fois, tu sais, parce qu'il y a beaucoup de bruit à Saint-Marc-de-Latour, il y a beaucoup de "vans" c'est tout des bûcherons par là, et puis qu'est-ce qu'ils font les gens, ils conduisent les gros camions, ils vont chercher du bois, des grands bois, et ils se promènent d'une scierie à l'autre, c'est effrayant le bruit que ça fait.

3770 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous l'avez fait examiner, votre eau?

3775 **PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

Oui, on la fait tout le temps, à Colombier, monsieur Viens, il vient chercher l'eau, et après ça il nous donne le résultat.

3780 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et les résultats sont...

3785 **PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

C'est qu'il y a des affaires, des contaminations humaines dans ça.

3790 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ah oui, vous avez de la contamination humaine?

**PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

3795 Il dit que c'est partout à Colombier. C'est un monsieur de Colombier, c'est un jeune homme, et il dit, partout à Colombier, c'est ça.

Et il dit, le monde pense, ils vont chercher l'eau dans la montagne, à Colombier, pas loin de la 138, il dit qu'il y a une montagne et puis il y a une source là, et, il dit, le monde pense que

3800 c'est de la bonne eau, mais elle est pire encore, il dit, que ce que vous avez dans vos puits. Comprenez-vous? Il dit que c'est épouvantable, il dit que c'est vrai.

Et le monde sont malades là-bas, il y a des infirmes, il y a du monde qui meure, les os, tu sais... Moi je trouve qu'on devrait...

3805 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez donné un exemplaire du résultat d'analyse de votre eau, l'avez-vous montré au ministère de l'Environnement pour qu'il vous donne des commentaires dessus?

3810 **PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

Non, non, non. C'est à Colombier, il nous dit l'eau et il nous envoie un papier à la maison.

3815 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parce que par exemple, il y a de régions au Québec où l'eau naturelle est contaminée à l'arsenic, par exemple; indépendamment des déchets, il y a de l'arsenic dans la terre.

3820 Vous, vous parlez du fer, il y a probablement d'autres métaux.

**PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

Aussi surtout, il y a du monde, vous savez là-bas, ils réparent les chars, c'est ça qui contamine notre eau aussi quand on arrive.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc les pollueurs qui jettent des contaminants.

3830 **PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

Oui. Vous savez, ils peignent des autos, et puis avec l'huile, en tout cas là, c'est pas tout le temps correct.

3835 Et quand tu arrives, nous autres on arrive à la maison, on prend un verre d'eau et la première chose qu'on fait...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3840 Vous la regardez?

**PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

3845           On regarde comment c'est, oui.

Et puis moi, je trouve que notre eau – et puis vous partez de Québec, la 138, quand vous prenez la 138, c'est tout du monde, des indigents, vous savez, le monde sur le Bien-être, c'est du monde comme ça.

3850           Ils ne seraient pas venus ici aujourd'hui, ils auraient dit non, moi, je vas pas là.

Mais moi, je veux avoir l'eau, dans mon cas.

3855           **PAR LE PRÉSIDENT :**

O.K. ça marche, merci madame.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

3860           Madame, dites-moi donc quand vous dites que les gens sont malades...

**PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

3865           Oui.

**PAR M. LE COMMISSAIRE GENEST :**

3870           ... quel genre de maladies il s'agit? Parce qu'on parle de maladies qui seraient reliées à l'eau, qui seraient causées par l'eau.

**PAR Mme GABRIELLE DALLAIRE :**

3875           Bien, il y a un monsieur qui est mort – là, j'aime mieux pas en parler!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3880           Ça va, merci madame.

Alors est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut exercer le droit de rectification, est-ce qu'il y a eu des choses qui ont été dites qui ne sont pas correctes? Non, bon.

---

3885           **MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

3890           Alors je tiens à remercier les gens qui sont venus présenter un mémoire à la Commission. Dans certains cas, c'était une première et j'espère que ça n'a pas été trop pénible, et que le stress inhérent a passé, on se pensait pas aussi dangereux mais c'est vrai que c'est impressionnant quand on se retrouve devant une table de personnes qui vous interrogent, on est pas là pour faire peur au monde, au contraire, on est là pour aider les gens à dire leurs pensées, mais il y a un stress inévitable.

3895           Merci donc aux groupes et aux individus qui sont venus nous rencontrer.

3900           Je rappelle que la Commission continue sa tournée, demain nous serons au Saguenay-Lac-Saint-Jean et ensuite, il nous restera à faire la région de Québec, ensuite la région de Trois-Rivières et la grande région de Montréal.

Nous devrions terminer notre parcours vers la fin du mois de novembre, et notre rapport sera remis au ministre normalement, s'il n'y a pas d'imprévu, au 15 mars de l'an 2000.

3905           Et là, après ça, évidemment, ça va se l'arracher, le monde vont vouloir le document, mais on ne sera plus là pour répondre aux questions!

3910           Merci et bonne chance!

---

3915           Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription exacte et fidèle de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.

3920